

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LOUIS GILLES FRANCOEUR, président  
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

**PRÉCONSULTATION**

VOLUME 18

1

Séance tenue le 17 juin 2014 à 13 h30  
Hôtel Plaza  
Salle Chopin-Mozart  
3031, boulevard Laurier  
Québec

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 17 JUIN 2014  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**INTERVENANTS :**

M. Serge Ashini-Goupil ..... 6

M. Ugo Lapointe  
Coalition pour que Québec ait meilleure mine ..... 38

MOT DE LA FIN ..... 81

---

## MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, s'il vous plaît, si vous vouliez bien prendre vos places, et de préférence en avant tant qu'à être au fond de la salle, ce serait plus sympathique de vous voir de près, alors, nous pourrions commencer. Ça va?

10

Bonjour tout le monde. Bonjour, Mesdames et Messieurs, et j'en profite aussi pour saluer les internautes qui suivent les travaux de la commission sur notre site par la webdiffusion. Je vois que déjà certaines personnes se sont inscrites, alors, s'il y en a qui ne l'avait pas fait, vous pouvez le faire pendant que je fais la présentation, alors, n'hésitez pas. J'ai déjà quelques inscriptions mais c'est possible d'en ajouter.

15

Alors, je rappellerai que c'est en raison des inquiétudes qui ont été exprimées par différents groupes, citoyens et communautés, que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, donnait au BAPE, le 20 3 mars dernier, un mandat de tenir une enquête et une audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

20

Ce mandat ne vise pas l'évaluation d'un projet en particulier, mais plutôt à informer et à consulter la population sur les impacts écologiques, sociaux et économiques de l'ensemble des activités qui pourraient être liées à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium au Québec.

25

La commission d'enquête qui a été constituée par le président du BAPE, monsieur Pierre Baril, est composée de trois commissaires, soient madame Michèle Goyer, qui m'accompagne, et monsieur Joseph Zayed, qui est présentement retenu en Afrique mais qui va revenir évidemment dans l'équipe dans les meilleurs délais, et moi-même Louis Gilles Francoeur qui a été nommé président de la commission. On est appuyé par une équipe de cinq analystes, on bénéficie en plus en plus des services d'une coordonnatrice, d'une agente de communication et d'une agente de secrétariat – d'une conseillère en communication je m'excuse.

30

Dans sa lettre par laquelle le ministre a défini le mandat de la commission, ce dernier précise, et je cite :

35

*« Dans une perspective de développement durable, ce mandat portera sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à l'exploration et à l'exploitation d'uranium.*

40 *Plusieurs aspects pourront donc être examinés lors de cette enquête, dont notamment ceux qui sont reliés à la santé et à la sécurité associés à ces activités.»*

Le ministre ajoute dans sa lettre que :

45 « *Ce mandat porte – et je cite encore – sur l'ensemble du territoire québécois dont les territoires visés aux chapitres 22 et 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, au chapitre 14 de la Convention du Nord-Est québécois et au chapitre 2 de la Loi de l'environnement. Je m'attends donc – précise-t-il – à ce que les comités consultatifs prévus dans la Convention de la Baie-James et de la convention du Nord-Est québécois, ainsi que dans le*

50 *chapitre 2 de la Loi de l'environnement soient associés à l'exercice de consultation publique afin de bénéficier de l'expertise de ces comités et veiller à s'assurer qu'il n'est pas porté atteinte aux droits des Autochtones de ces territoires, tel que garanti par la convention.»*

Le ministre précise enfin que le mandat de notre commission va se terminer le 20 mai 2015. Et, à sa demande, le BAPE a rendu public le 16 avril dernier le document intitulé : « *Étude sur l'état des connaissances, les impacts et les mesures d'atténuation de l'exploration et de l'exploitation des gisements d'uranium sur le territoire québécois* ». Ce document a été préparé par des professeurs de l'Université Laval et de l'UQAM en appui avec le réseau DIVEX.

55

Ce document, je le précise, a été préparé à la demande, non pas de la commission mais du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ainsi que par le ministère des Ressources naturelles. Il est disponible depuis sur le site web du BAPE, ainsi qu'une abondante documentation supplémentaire que vous pourrez consulter et qui s'enrichira en cours de route.

60

Je rappellerai ici que le BAPE est un organisme public et neutre, qui relève du ministre de l'Environnement, du Développement durable - dis-je - de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis en appliquant une notion de l'environnement établie par les tribunaux supérieurs, et cette notion englobe les aspects écologique, social et économique, plutôt que de les opposer, comme on le fait parfois. La commission doit ainsi analyser le dossier de la filière uranifère en considérant les seize principes de la *Loi sur le développement durable*. Et pour mener notre enquête, les commissaires possèdent les pouvoirs prévus à la *Loi sur les commissions d'enquête*.

65

70

Pour composer avec notre mandat, la commission a décidé de procéder en trois phases : une phase de préconsultation, une phase d'information et une phase de présentation des mémoires.

75

80 Dans la phase de préconsultation, dans laquelle nous sommes présentement, la commission  
se met à l'écoute des préoccupations des citoyens, des groupes, des associations, des  
entreprises, des industries, des institutions publiques. Tous peuvent donc librement saisir la  
commission de commentaires, interrogations ou opinions sur le dossier de l'exploration et de  
85 l'exploitation de l'uranium. Ça peut se faire verbalement, ça peut se faire par écrit via le site web du  
BAPE, et cette phase va nous permettre de planifier les travaux de la phase d'information et de  
questionnement qui va intervenir plus tard, de façon à ce que dans cette future phase, on puisse  
mieux tenir compte des préoccupations qui auront été exprimées ici.

90 Dans cette phase qui est en cours, la commission a siégé dans plusieurs villes du Québec  
méridional, c'est-à-dire Montréal, Chelsea, Mont-Laurier, Ville-Marie, Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre,  
Québec maintenant et, après demain, Pointe-à-la-Croix en Gaspésie. La commission a siégé  
notamment, en conformité avec le mandat que le ministre nous a donné à Chisasibi, à  
Chibougamau, à Mistissini et à Kuujuaq.

95 Dans ces territoires qui sont régis par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois,  
la commission a participé à des séances conjointes avec les commissions créées par le Comité  
consultatif de l'environnement de la Baie-James et par le Comité consultatif de l'environnement du  
Kativik, afin d'examiner de plus près et avec les populations locales les enjeux qui sont propres à  
100 ces territoires.

100 Les trois commissions, qui vont travailler ensemble pour produire un rapport commun sur la  
partie des audiences qui porte sur le territoire de la Baie-James et la région du Nunavik,  
conservent néanmoins leur autonomie et la possibilité de produire des rapports distincts. De plus,  
des démarches sont en cours afin d'établir les modalités de travail avec les Nations Autochtones  
105 du Québec méridional.

110 La phase de questionnement et d'information. Cette seconde phase va s'amorcer au début  
de septembre. Cette partie de nos travaux se déroulera essentiellement à Montréal et à Québec,  
parce qu'on va faire affaire avec – on va devoir mobiliser un très grand nombre de chercheurs, de  
personnes-ressources qui seraient fort difficile de transporter aux quatre coins du Québec mais,  
néanmoins, la commission va amorcer cette phase d'abord dans le territoire Cri et Inuit avec les  
commissions conjointes.

115 Cette seconde phase permettra au public et à la commission de s'informer sur les divers  
enjeux qui auront été soulevés pendant la phase en cours en adressant les questions et les  
préoccupations du public aux personnes-ressources et aux spécialistes invités. La commission  
tiendra aussi des séances thématiques afin de regrouper les questions par sujet et approfondir  
ainsi vraiment les enjeux plus particuliers, comme le transport, les résidus, etc.

120 Ces échanges avec les spécialistes et les personnes-ressources pourront être suivis en direct grâce à la webdiffusion des séances sur notre site web. Les questions des participants de tout le Québec, pendant les audiences, pourront être adressées par courriel lorsque la commission va siéger avec ces spécialistes et ces personnes-ressources.

125 Dans une phase ultérieure, vers novembre et décembre, les citoyens, les groupes, les associations, les entreprises, les industries, les institutions publiques qui désirent faire connaître à la commission leur opinion sur les enjeux du mandat pourront le faire sous forme de mémoire, en indiquant à la commission s'ils souhaitent le présenter de façon publique, mais il sera aussi possible de ne faire qu'une présentation verbale. Enfin, il est aussi possible de déposer un  
130 mémoire par écrit sans le présenter en audience.

Notre commission participera aussi dans les territoires nordiques à des séances conjointes avec les commissions Cri et Inuit pour recevoir les mémoires qui pourraient être déposés dans ces territoires.

135 Notre rapport, qui surviendra à la suite de tout cet exercice, fera état de nos constats et de notre analyse, et les chapitres conjoints qui portent sur les enjeux des territoires visés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois seront remis au ministre, avec tout le rapport, au plus tard le 20 mai 2015. Par la suite, le ministre aura soixante jours pour rendre le rapport public.

140 Au cours de nos travaux, la commission entend faire preuve de la plus grande ouverture possible, mais dans le respect des personnes et des institutions ainsi que dans le respect de son mandat qui porte, j'insiste, sur les enjeux de la filière uranifère.

145 Ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation une semaine environ après chaque semaine de séances publiques. Aussi, la webdiffusion audio et vidéo des séances publiques sur notre site restera accessible en différé jusqu'à un mois après la publication du rapport de la  
150 commission, donc probablement jusqu'à la fin de juin 2015. Enfin, notre site web, lui, s'enrichira progressivement de tous les documents et des réponses que les personnes-ressources et les spécialistes vont fournir à la commission à la suite de nos rencontres et une section sera réservée aux documents que le public voudrait déposer.

155 J'insiste enfin sur le fait que la commission entend concentrer son travail d'analyse et d'évaluation sur les enjeux de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium et non pas sur ceux de la production d'énergie nucléaire, de l'armement nucléaire ou de la gestion des déchets de centrales nucléaires.

160 Certes, on pourra référer à ces questions, à ces aspects, si quelqu'un entend les aborder dans le cadre plus large de ses préoccupations éthiques, sociales ou politiques au sens large. Mais il n'appartient pas à la commission de se pencher sur les enjeux de l'énergie nucléaire et d'en évaluer les impacts.

165 Quant à notre programme de cet après-midi, chacun disposera d'une quinzaine de minutes, et même davantage au besoin pour sa présentation, laquelle pourrait être suivie de questions de la part des commissaires. Enfin, je vous indique que la commission recevra, jusqu'au 11 juillet prochain à midi, les préoccupations qui pourraient lui être acheminées, soit en utilisant un formulaire en ligne sur le site web du BAPE, par courriel ou par courrier, ceci afin de permettre aux personnes qui n'auraient pas pu se manifester durant les audiences de pouvoir le faire par écrit d'ici le 11 juillet.

170 Enfin, je vous souligne que le Bureau s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire sur les chaises, que vous auriez l'amabilité de remplir, ça nous aide à planifier et à évaluer nos travaux.

175 Je vous présente, en terminant, l'équipe de la commission. À ma gauche, une de nos analystes, Laurence Morin, et à l'arrière de la salle, la conseillère en communication, madame Louise Bourdages ainsi que la coordonnatrice, madame Rita Leblanc. Madame Yolande Teasdale assure le travail de sténotypie, on ne la voit pas dans la salle mais c'est elle qui fait le travail et, ainsi on est appuyé par les gens du service du Centre des services partagés du Québec, qui est représenté ici par messieurs Légaré et Filteau, qui sont là-bas et, il ne faut pas oublier Pierre Dufour qui est caché derrière, qui est notre responsable de l'informatique au BAPE et qui assure la webdiffusion.

180 Alors, je vous remercie de votre attention. Je vous invite à vous inscrire au registre si ce n'est pas déjà fait, et j'appellerai un premier intervenant, monsieur Serge Ashini-Goupil.

190

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

195 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Ashini-Goupil.

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

200

Bonjour. D'abord, je vais me présenter. Serge Ashini-Goupil, je suis Innu originaire de Matimekosh-Lac-John, formation de géographie et je collabore avec la Nation Innue depuis une vingtaine d'années, puis je vais expliquer un peu c'est qui la Nation Innue. Donc je dis bonjour à vous, les deux personnes en avant de moi, mais je pense, madame Goyer, qu'on s'est vu dans le cadre du projet de mine Arnaud au printemps, vous étiez sur la commission et donc, c'est là qu'on s'est vu à Sept-Îles. Donc...

205

**LE PRÉSIDENT :**

210

Et nous avons participé ensemble à un colloque à l'Association québécoise d'évaluation des impacts, où on était à la même table.

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

215

Oui, oui, et je vous ai vu dans le passé, Monsieur Francoeur. Donc, je suis ici, ce ne sera pas la première présentation qu'on va faire dans le cadre de cette commission ou dans ce cadre du bureau, cette démarche de la commission, on va venir à plusieurs endroits puis déjà je voulais souligner que nous appuyons la démarche de l'Assemblée des Premières Nations et l'Institut de développement durable d'avoir des rencontres avec les Premières Nations d'une autre façon que celle que vous avez faite avec les gens de la Convention de la Baie-James ou les comités. Donc, il y a d'autres démarches encore à avoir puis on veut se représenter à plusieurs autres endroits, donc, ce n'est pas le seul positionnement qu'on aura.

220

225

Je voulais aussi vous mentionner que, à Havre St-Pierre, il y avait Rita Mestokosho, une conseillère politique, je pense qu'elle est chef dans la communauté à Ekuanitshit qui était là au nom du chef Jean-Charles Petachaud, et on lui avait demandé d'aller un peu exposer la première idée ou les premières préoccupations de la Nation Innue. Donc, c'est là que moi je m'inscris par la suite avec sa présentation. Donc, elle complète celle de madame Rita Mestokosho.

230

Donc, il y aura éventuellement un dépôt de mémoire, un mémoire qui viendra dans le temps. Je vais prendre quelques minutes pour vous expliquer qui est quoi, qu'est-ce que c'est la Nation Innue au Québec. C'est neuf communautés du nord vers le sud, donc :Matimekosh-Lac-John - à côté de Schefferville - donc à l'est Pakuashipi - tout juste en face de la communauté québécoise Saint-Augustin, on vient vers l'ouest, donc il y a la communauté Unamen Shipu, qui est située à l'ouest de Chevery – entre Chevery et Natashquan, c'est une communauté qui est là. Il y a Nutashquan, tout juste à côté de la communauté de Natashquan - la pointe de la rivière - donc après, on s'en vient à la communauté d'Ekuanitshit - près de Longue Pointe de Mingan à côté de Havre St-Pierre, Uashat mak Mani-Utenam, deux communautés ou deux territoires qui sont sur la

235



240 même entité administrative dans Uashat dans la région qui est là à côté, dans la communauté ou dans la Ville de Sept-Îles, donc Uashat mak et, c'est-à-dire «et» Mani-Utenam, c'est à côté de la Pointe de Moisie, Pessamit - à côté de Baie-Comeau, donc Baie-Comeau ou Forestville, entre les deux, Pessamit, après ça il y a Essipit - qui est à côté de Tadoussac. Et je me ramène après ça dans la communauté de Mashteuiatsh, qui est au Lac-Saint-Jean. Donc, je vais vous placer ces communautés-là.

245 On peut à peu près parler de près de 20 000 personnes qui composent cette nation-là. Il y en a qui disent de 17 000 à 20 000 personnes mais on peut penser que c'est 20 000 personnes qui la composent ou qui forment cette nation-là.

250 Donc, le Nitassinan, le territoire, très gros, une première façon d'exprimer c'est qu'on a un grand territoire qui part du Lac-Saint-Jean, qui se rend dans la région de Québec, qui monte vers la région de Tadoussac jusqu'au Labrador, donc, on a des frères et sœurs, des familles conjointes Sheshatshiu à Goose Bay et Natuashish qui est un peu plus au nord et, c'est des communautés mais nos territoires se partagent avec ces communautés là, Innues. Donc, la grande Nation Innue est composée de 11 communautés : neuf au Québec, deux au Labrador. Donc, si on revient vers le nord, ça englobe une partie du bassin versant de la rivière George pour - les hauts plateaux de la George – et on redescend Kaniapiskau jusque dans les régions de – je ne veux pas me tromper, j'ai mon collègue Michael Ross qui est là mais je pense qu'il va à la pêche dans un des réservoirs dans les hauteurs de... en haut du Lac-Saint-Jean – il y a des grands lacs là...

260 **LE PRÉSIDENT :**

Mistassini.

265 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

270 Mistassini, je pense que c'est dans ce coin-là, donc, et ça redescend au Lac-Saint-Jean et une partie un peu au sud du Lac-Saint-Jean puis on revient vers la région de Québec. Donc, c'est ce grand *Nitassinan*, c'est notre territoire traditionnel, notre territoire d'occupation, qui englobe une grande partie de la péninsule Québec-Labrador. Donc, on occupait, on occupe, on gère encore, depuis des temps immémoriaux, cette grande partie du Québec et du Labrador.

275 Nous avons des droits sur ce territoire-là, dont le titre aborigène. Nous n'avons jamais cédé ou autrement perdu nos droits sur ce territoire-là.

Il est important qu'on vous mentionne qu'il y a présentement une démarche de renforcement de l'unité de la Nation Innue depuis le mois de décembre dernier. Les chefs Innus, les neuf chefs se sont rencontrés à plusieurs – plusieurs fois pour parler d'une seule voix, de trouver une

280 nouvelle façon de collaborer, et ça c'est important que les gens soient au courant de cette  
démarche-là, donc je collabore avec eux pour s'assurer que ça fonctionne puis s'assurer de  
pouvoir avoir des représentations des fois communes dans certains enjeux.

285 Donc, il y aura à l'automne un sommet, un grand sommet de la Nation Innue, qui va viser de  
concrétiser les efforts de la dernière année dans les enjeux pour discuter d'enjeux en lien au  
territoire, en lien avec les développements socioéconomiques de la protection du territoire puis,  
nécessairement, pour parler un peu plus d'une seule voix.

290 Donc, je vous répète qu'on est... dans le cadre de dossiers qui sont des dangers majeurs, la  
Nation Innue parle d'une seule voix. Donc, quand c'est le dossier du Plan Nord ou quand c'est le  
dossier de la question uranifère, nous travaillons d'une seule voix dans ce cadre-là.

295 Donc, dans le cadre de notre relation avec le Québec, c'est une relation qu'on dit de Nation  
à Nation, nous croyons que c'est de cette façon-là qu'on doit travailler. Présentement, nous  
sommes en discussion pour la création d'une table, appelons-la Innu-Québec, où il y aura, avec le  
gouvernement du Québec, une façon de discuter les grands enjeux. Pour votre information, la  
Nation Innue n'a pas donné son consentement à ce qui était le Plan Nord, le Nord pour Tous, ou le  
Plan Nord aujourd'hui, le nouveau, donc on veut vous informer de cette situation-là.

300 Il semble, suite à une approche de monsieur Couillard à la radio de notre radio nationale, la  
SOCAM (Société de communication Atikamekw-Montagnais), et suite à d'autres rencontres, que le  
Premier Ministre Couillard est ouvert à discuter avec la Nation Innue sur de nouveaux enjeux. Ça  
semble être positif, on sent une réceptivité, mais on... il reste des démarches à faire pour aller plus  
loin.

305 Pour votre information, la grande Nation Innue appuie aussi les quatre demandes déposées  
par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, au nom des Premières Nations  
du Québec, au Sommet avec le Québec le 3 décembre 2012. Il y avait quatre grands enjeux : la  
cogestion, la protection du territoire, le respect du devoir de consulter et d'accommoder, le partage  
des redevances que touche le Québec. C'est des choses qui, pour nous, nous dictent nos relations  
310 avec les gouvernements pour les prochains mois.

315 Il y a deux dossiers, bien il y a un dossier qui est important qu'on vous mentionne, c'est que  
dans les dernières années, un an et demie ou deux ans, il y a eu des démarches dans une table  
ronde Autochtone sur le caribou de la Péninsule Ungava, les Inuits du Québec, les Inuits du  
Labrador, les Naskapis au Québec, les Cris du Québec, les Innus au Québec et au Labrador et les  
Métis du Labrador, se sont rencontrés à plusieurs étapes dans les derniers mois pour discuter du  
déclin du troupeau de la rivière George, pour trouver des solutions, des mesures de protection,  
s'assurer de prendre un leadership pour protéger le lien entre le caribou et les Premières Nations

320 et Inuits, un lien qui est là depuis 8 000 ans. Donc, pour votre information, le caribou de la rivière George est fortement en déclin, il reste 20 000 caribous et moins, et il a déjà été jusqu'à 800 000 et peut-être plus. Il y a l'autre troupeau qui est à la rivière Aux feuilles qui semble avoir peut-être certains signes d'affaiblissement. Les groupes sont très préoccupés par ça.

325 Je veux vous amener à l'autre point, c'est que présentement, dans la région au nord de Schefferville, il y a un projet – je reviendrai sur la carte mais disons que je connais un peu le secteur de la rivière George – il y a un projet, il y a eu des découvertes ou des indices de projet d'uranium, donc, entre autres, je pense que c'est *Strange Lake*, à moins que je me trompe, mais je regarderai sur la carte tantôt, il y a d'autres points un peu plus au sud de la rivière George, sur la rivière, justement, sur la George, où on est exactement dans la maison du caribou, dans l'endroit  
330 où les caribous ont leur mise bas, présentement c'est la mise bas dans les hauts plateaux de la George, et donc, il y a une préoccupation, on a une grosse préoccupation par rapport à ça.

Je vous ramène sur la nouvelle Loi sur les mines, donc, même s'il y a une nouvelle Loi sur les mines, nous avons observé qu'il y a encore des lacunes qui demeurent. Donc, on souhaite  
335 toujours collaborer avec le Québec sur une réforme totale du système minier au Québec pour en faire un système moderne, qui respecte nos droits, nos valeurs et nos modes de vie, qui protège l'environnement et les principes de développement durable, un système digne du Québec et de notre grand territoire– *Nitassinan*.

340 Il y a encore des lacunes, donc, il y a les questions de nos droits constitutionnels puis on vous invite à regarder le mémoire de la Nation Innue qui a été présenté dans la commission parlementaire à l'automne dernier, qui a été signé au nom des neuf chefs Innus, donc, qui revenaient avec des grands enjeux et je vais en parler un petit peu plus loin, entre autres la question du *free mining*.

345 Pour la Nation Innue, il faut le consentement libre et éclairé des Innus avant d'entreprendre tout projet de développement sur notre territoire traditionnel. Le principe de précaution, reconnu dans la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples Autochtones, est à la base de notre titre aborigène sur notre territoire. L'acceptabilité sociale est cruciale pour tout projet et est  
350 une composante essentielle d'acceptabilité sociale des Premières Nations.

La Nation Innue demande à la commission du BAPE de faire part dans son rapport de ce droit primordial des Innus vis-à-vis le développement chez eux, et particulièrement dans le cas d'un type de développement comme l'uranium.

355 Notre vision sur la dimension du développement. La Nation Innue vise un équilibre entre, d'une part, un développement responsable et de l'autre, la protection de l'environnement et du mode de vie traditionnel des Innus qui en dépend. Je vous réfère au lien entre l'Innu et le caribou,

360 8 000 ans de lien, donc c'est ce genre de préoccupation qu'on exprime dans ce genre d'exposé-là, autant avec le saumon ou avec d'autres animaux.

365 On a une opposition au développement irresponsable chez nous, par exemple, la question du gaz, le pétrole dans le golfe, nous avons une position assez ferme sur cette dimension-là avec d'autres Premières Nations, dans une alliance avec les Migmas et les Malécites pour la protection du Golfe du Saint-Laurent et la question de l'uranium. Les neuf chefs Innus sont contre cette dimension-là, j'en parlerai tantôt.

370 Donc, en cas de développement responsable, les Innus veulent être des vrais partenaires. De la même manière que les Cris et les chefs de l'APNQL qui ont une résolution sur cet enjeu-là, la Nation Innue au complet s'oppose sans réserve à toute exploration ou exploitation d'uranium sur son territoire traditionnel. L'exploration et l'exploitation de l'uranium présente des dangers majeurs et irréversibles pour notre peuple, notre territoire et notre mode de vie traditionnel.

375 Comme je vous ai dit, il y avait madame Rita Mestokosho qui s'est présentée à Mingan, puis on s'est assuré qu'on puisse faire un lien avec elle, puis on va s'assurer que les prochaines fois qu'on puisse l'interpeler encore parce qu'elle a beaucoup d'idées, il y a des gens chez nous qui ont des préoccupations par rapport à ça, donc, d'autres femmes dans notre communauté qui voudraient faire valoir des points de vue, des jeunes, des aînés, et on espère qu'on va pouvoir avoir cette possibilité d'exprimer nos préoccupations.

380 Je veux parler un peu de la question du *free mining* puis il y a un cas qui s'appelle la Cour suprême dans le cas de Ross River, on voudrait que le gouvernement se penche là-dessus et il y a une question de... - attendez un peu je vais reprendre mes notes – O.k. La nouvelle Loi sur les mines laisse en place le système de *free mining*, les compagnies peuvent inscrire leur *claim* minier pas mal partout et faire les travaux sans la permission des gouvernements. C'est incompatible avec l'obligation constitutionnelle de consultation ou accommodement du gouvernement.

390 Donc, on demande de la consultation, de l'accommodement avant l'inscription des *claims* avant les travaux d'exploration. Donc, ce qu'on vous dit c'est que ce n'est pas juste nous qui disons ça, c'est exactement ce que la Cour d'appel du Yukon a mentionné dans la cause Ross River. Ce jugement, non seulement ce jugement, mais Québec est complètement isolé au Canada. Il y a d'autres provinces, comme l'Ontario, Terre-Neuve, l'Alberta, la Colombie-Britannique, qui qui qui se positionnent autrement. Ici, c'est la seule province qui ne fait pas de consultations et d'accommodements pour des travaux d'exploration. Donc, l'Ontario a même amélioré son système et le Yukon est en train de le faire mais après des batailles juridiques. On ne cherche pas les conflits, on essaie seulement d'éviter les processus judiciaires perpétuels en tendant la main au Québec pour travailler ensemble à améliorer le système.

400 Les enjeux qu'on aimerait que la commission se penche, que le BAPE se penche sur la  
question de l'uranium. Donc, je vais vous en exprimer quelques-uns. On est opposé à la question  
de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium au Québec, nous avons un attachement spécial  
des Innus quant à l'environnement naturel ainsi que les valeurs, traditions et connaissances qui y  
sont associées, les risques pour la santé et l'environnement en commençant avec les projets  
405 d'exploration d'uranium jusqu'aux centrales nucléaires, incluant la gestion à perpétuité des résidus  
miniers radioactifs.

Nous avons aussi des préoccupations sur les risques de contamination des eaux  
souterraines et des eaux de surface; les risques d'émission de radionucléides dans l'air, dans l'eau  
et dans l'environnement, notamment le thorium, le radium, le radon et le polonium; les risques de  
410 contamination de la faune ou de la flore autour des mines d'uranium, notamment la contamination  
des poissons et des animaux consommés par les Innus - je vous fais référence toujours au  
troupeau de la rivière George, entre autres, et le saumon; étude et considération de la  
contamination des territoires traditionnels et des problèmes de santé chez les Diné et Navajo et  
autres peuples Autochtones aux États-Unis qui vivent avec les résidus toxiques de nombreuses  
415 mines d'uranium.

Faire appel durant la phase de questionnement et d'information du BAPE en automne à  
l'expertise scientifique indépendante, donc à des experts non associés à l'industrie uranifère ou  
minière, mais également à l'expertise innue, c'est-à-dire le savoir traditionnel Innu. Et, sur ce point,  
420 on se pose la question de quelle manière votre bureau va faire pour pouvoir interpeler nos experts,  
de quelle manière votre bureau va faire pour pouvoir financer la présence de nos experts et, c'est  
des questions qui préoccupent depuis plusieurs années nos communautés. Et je pense que c'est  
exactement les points que madame Rita Mestokosho a mentionnés à Havre Saint-Pierre.

425 Un dossier risqué est une... avec une... bon, on pense que c'est un dossier risqué avec une  
dimension à aussi long terme que la question de la gestion des résidus miniers toxiques de  
l'uranium exige une ouverture à une autre façon de voir le monde dont le concept des sept  
générations des peuples Autochtones. Les risques d'accident, surtout dans un monde qui fera face  
à des tempêtes plus intenses en lien avec des changements climatiques comme, bien sûr, le cas  
430 de Fukushima. Les risques de déversements miniers du genre qu'on a beaucoup connus au  
Québec, y compris au *Nitassinan*. Rien que dans la Baie de Sept-Îles au printemps, il y a eu un  
déversement d'une compagnie avec, semble-t-il, plusieurs erreurs, donc, c'est des cas mais il y a  
d'autres cas aussi, on parle dans la région de Fermont des projets de mines, nous en avons  
l'expertise pas mal, donc on peut vous en parler.

435 Les risques en lien avec le transport; le rejet de l'énergie nucléaire par de nombreux pays et  
peuples Autochtones à travers le monde; le coût prohibitif du nucléaire relativement à d'autres  
énergies et donc l'incapacité du nucléaire à contribuer au combat contre les changements

440 climatiques; l'analyse des lacunes et défaillances dans les lois ainsi que dans l'application de celle-  
ci, dont en lien avec la surveillance des projets miniers, l'industrie est appelée à faire de l'auto-  
surveillance maintenant. Sur ce point, c'est très important la dimension de la protection  
environnementale, les surveillances et les suivis environnementaux. Comment on peut faire la  
445 juste part des choses dans les communautés Autochtones, c'est toute une question d'expertise et  
de pouvoir y participer convenablement. L'évolution de la norme internationale du principe de  
précaution, son application au Québec et son importance dans un dossier comme celui-ci.

J'arrive à la fin. Les ravages causés par les bombes atomiques, les occasions qu'elles ont  
presque mené à la destruction de la planète et le nombre important d'accidents associés à ces  
armes. La nécessité de faire la gestion à perpétuité des résidus miniers radioactifs et qui paiera et  
450 sera responsable pour cette gestion.

Le fait que le Québec n'arrive même pas à gérer son passif créé par l'abandon et le  
délaissement de mines moins toxiques que l'uranium. Certaines de nos Premières Nations Innues  
vivent, par exemple, avec le cauchemar des mines abandonnées de IOC à Schefferville. Et il faut  
455 avoir visité la région de Schefferville où il y a une quinzaine de trous miniers abandonnés, qui ont  
été faits à une autre époque vous me direz, mais qui a un impact encore aujourd'hui, important et  
majeur, et il y a encore aussi des sites miniers abandonnés dans la région, dans le nord de  
Schefferville et dans plusieurs endroits où il y a une dette environnementale qui doit être réglée  
encore dans le nord, et c'est souvent les gens des communautés qui vivent avec ça.

460 Personnellement, j'ai vu des endroits où les caribous, dans des passes migratoires, il y a  
des déchets abandonnés puis c'est pas encore réglé pour une raison, c'est une question de  
budget et d'importance.

465 Puis il y a la question du *free mining* au Québec qu'on pense qu'il faut qu'elle soit soulevée.  
Donc, l'autre point c'est la question du financement pour qu'on puisse engager nos propres experts  
à l'interne.

470 En conclusion, nous avons une opposition complète et sans équivoque à l'exploration et à  
l'exploitation de l'uranium sur le Nitassinan de la Nation Innue.

475 Donc, un point que je voulais vous mentionner, c'est toute la dimension de conventionnée,  
non conventionnée, comment vous allez appliquer ou vous allez faire le lien dans les territoires  
qu'on pourrait appeler territoires partagés entre nos frères Cris, nos frères et sœurs Naskapis, nos  
frères et sœurs Inuits où il y a des territoires qui sont partagés dans des dimensions un peu  
particulières selon la convention et les non conventionnés.

**LE PRÉSIDENT :**

480 Je vous remercie. Vous avez mis la table pour beaucoup de choses mais c'est excellent. Ça permet de travailler sur beaucoup de sujets.

Michèle, voulez-vous commencer?

485 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Un premier éclaircissement. Vos propos sont clairs, la position de votre communauté par rapport à l'exploration et l'exploitation de l'uranium, c'est une position claire. Contre l'ensemble des autres activités minières par contre, il y a une ouverture pour ce type d'activité-là et, à ce moment-là, est-ce qu'il y a des balises que vous voudriez quand-même nous identifier?

490

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

On a mentionné que tout développement qui peut être fait d'une façon responsable, les gens des communautés peuvent décider par la suite ce qu'ils en font, les façons de pouvoir informer nos gens sur un projet minier - exemple un projet de fer dans la région de Schefferville, il y a des séances d'information et les gens peuvent se positionner.

495

L'enjeu inclue plutôt à dire si oui on veut un projet ou non, on pourrait dire non aussi à un projet minier, de fer, là, c'est pas un enjeu de l'industrie uranifère contre une industrie minière, c'est de pouvoir dire non à un projet. Donc, c'est pas rien qu'une question de baliser un ou l'autre, c'est de pouvoir avoir ce droit ou cette responsabilité de pouvoir décider ce qu'on veut sur nos propres territoires. C'est plus cet enjeu-là qui est important pour nous.

500

505

Le balisement, on est capable de s'asseoir, de baliser à l'étape zéro, 5, 15, 20, 30 ans. Si on nous donne les moyens de pouvoir définir ensemble ces balises-là, je pense que c'est faisable. Mais je vais vous donner un exemple d'une balise qui est un peu mise de côté. Dans le cadre d'entente de répercussions et avantages – dans le cadre d'entente où on signe une entente avec une compagnie minière, il y a des suivis environnementaux par la suite. Si, par la suite, nous ne sommes pas capables de pouvoir régir ou travailler sur ces enjeux environnementaux parce qu'on n'a pas l'expertise locale, ça peut pas fonctionner.

510

Donc, un des manques ou une des lacunes qu'on a chez les Premières Nations – en tout cas pour celles avec qui je collabore – c'est de pouvoir avoir des experts dans nos milieux, des gens qui puissent pouvoir faire le lien entre les aînés et les scientifiques des compagnies qui

515

travaillent pour les promoteurs. Donc, il y a des gens qui font des études d'impact, mais il faut qu'il y ait des gens entre les deux. Et ce genre d'expertise n'est pas là.

520           Donc, les balises, il faut les mettre, il faut qu'on les travaille pour qu'on soit capable mais il faut qu'on s'assoie avec nous puis qu'on soit capable d'avoir le courage de développer ces balises-là conjointement. Pour faire ces balises-là, ça prend du financement, la capacité de mettre en place ces équipes-là, et les obtenir.

525           Si nous avons des problèmes sociaux qui font qu'on a besoin d'expertises au niveau social, en santé, en éducation – parce que c'est des priorités que les chefs ont – c'est correct parce qu'on a un rattrapage à faire puis il y a des difficultés dans nos communautés, soit. Mais si de l'autre côté, on n'est pas capable d'avoir l'expertise environnementale – parce que ce n'est pas une priorité puis qu'il n'y a pas de possibilité de budget dans les transferts gouvernementaux – on va avoir de la difficulté à travailler. Vous allez les compter sur les doigts de la main les experts qui peuvent tranquillement venir vous voir pour avoir ces enjeux-là, on les connaît, moi et Michael Ross, dans les autres communautés, c'est pas long qu'on épuise les coups de téléphone, il n'y a pas beaucoup de gens qui peuvent nous aider. Donc, ça c'est... balisons mais trouvons l'expertise pour baliser.

535

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

540           En amont de ce balisage, d'ailleurs, c'est très intéressant de voir qu'il y a une piste, il faudrait trouver des moyens pour la réaliser - mais en amont, ce que vous nous exprimez aussi, c'est que vous êtes peu préconsultés avant l'arrivée des compagnies quelles qu'elles soient, et les compagnies uranifère en particulier, c'est une pratique générale de ne pas tenir compte de vos préoccupations avant même de *claim* et même au moment où on commence à faire l'exploration, il y a des compagnies qui ont des pratiques un petit peu plus... qui conviennent davantage à vos exigences ou à vos demandes?

545

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

550           Je me permettrais - comme je vous ai dit - c'est ma première présentation et il y aura d'autres moyens, d'autres moments – on veut se permettre de pouvoir vous exprimer plusieurs points. On pense qu'il y aura une rencontre entre les Premières Nations avec vous, puis, je me garderais un peu de réserve à vous exprimer tous les points que nous avons parce qu'on doit bien faire notre travail à l'interne, O.K. On a des réflexions, on a présenté dans le cadre du projet de Loi sur les mines avant Noël, nous avons une série de recommandations, aucune n'a été prise en compte par... qui a été... les choses qu'on a formulées, on n'a pas été capable de changer certaines choses au niveau du gouvernement.

555



560 Donc, on a comme un... donnez-nous cette possibilité d'avoir une réserve un peu. Donc, nous avons plein d'idées mais on va se garder... on va se garder cet espace de pouvoir établir les choses. Une des premières choses c'est qu'on supporte fortement la démarche d'une rencontre entre experts des Premières Nations et votre organisation pour pouvoir mieux se préparer, pour pouvoir mieux répondre à ces choses-là.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

565 C'est bien correct.

**LE PRÉSIDENT :**

570 Moi, je voudrais vous poser d'abord une question. Vous avez dit : « On a pas donné notre consentement au Plan Nord » quand vous avez fait le début de votre allocution.

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

575 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

580 Présentement, est-ce que ce consentement est requis en vertu des règles constitutionnelles? Moi je croyais qu'il y avait une obligation constitutionnelle de consulter, mais consentement signifie *veto*, est-ce que ça existe en quelque part?

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

585 Votre question est large mais je vais essayer de la cadrer un peu. Quand on vous exprime, la première démarche des travaux du Plan Nord – il y avait eu la table des partenaires, il y a eu la table des Premières Nations; la Nation Innue n'était pas représentée à l'intérieur de ces deux tables-là. Il y avait des communautés Innues – deux... une ou deux communautés qui allaient à titre individuel se présenter. C'est là que je vous parle d'une représentation qui n'était pas au nom de la Nation Innue, au nom des neuf communautés.

590 Toute la dimension du consentement, c'est des concepts – c'est pas moi qui... je ne suis pas la meilleure personne pour vous exprimer ça, je pourrais vous emmener un expert, un avocat, puis je vais, on pourrait s'assurer ou un constitutionnaliste, mais je pense qu'il faut nous permettre qu'on soit accompagné par ces gens-là pour qu'on vous exprime ces points-là.

595

600 D'une certaine façon, si les gens de Matimekosh à Schefferville n'en veulent pas de mines parce qu'ils en ont déjà deux, puis on a déjà eu un exemple dans les 30 – 40 dernières années de mal-développement puis qu'ils disent que ça suffit, on en veut pas d'autres, bien, je pense qu'il y a une logique aussi de gros bon sens que d'accepter que ces gens-là n'en veulent pas une deuxième, une troisième ou une quatrième. Ce que je veux mentionner c'est que l'évolution du droit autochtone – les droits ancestraux, les lois politiques – a amené qu'il y a des discussions qui doivent avoir lieu avec le gouvernement, mais même à ça, dans le dernier projet de loi, il y avait la possibilité de changer les choses, ça même pas été fait de la bonne façon encore parce qu'il y a une question du jugement que Ross River – je vous invite fortement à aller regarder cette dimension-là, il pourrait arriver dans les prochains mois au Québec qu'une Première Nation décide, à l'étape d'exploration, d'enrayer un peu le système, parce que c'est pas clair.

605 On pense que nos droits nous permettent d'avoir un consentement à l'étape ou une démarche qui nous permettrait de décider à cette étape-là, en amont. Mais je vous relance encore que je pense qu'il faut qu'on nous donne encore le temps, il y a encore la démarche qu'on veut faire avec l'Assemblée des Premières Nations, on veut supporter l'Institut de développement durable, on pourra s'assurer peut-être d'avoir des meilleures réponses. Ces questions-là sont primordiales pour nous, puis dans un cadre d'un événement comme ça, une préalable, je me sens pas en mesure de répondre à toutes vos choses.

615 D'un autre côté, je vous poserais la question, Monsieur Francoeur ou Madame Goyer, est-ce que dans vos équipes il y a des experts qui vous accompagnent sur le droit autochtone, est-ce qu'il y a des experts qui vous accompagnent sur la dimension du leadership autochtone, sur la dimension de la connaissance de notre relation avec le territoire?

620 C'est toutes des choses que moi je... on a que... et personnellement aussi comme préoccupation. Même si je vous envoie 15 pages de jugements de la Cour suprême – vous êtes pas en mesure de faire le lien parce que n'est pas votre rôle, on va avoir de la difficulté à avoir cette discussion-là, même vous entre... si je vous mettais les trois experts de chacune de vos questions à côté de moi, je suis pas certain qu'on serait capable de peut-être avoir une grande discussion là-dessus. C'est pas parce que je dis que vous n'avez pas ces connaissances-là mais, je suis pas certain qu'à l'interne de votre organisation, il y a tous ces experts-là.

630 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, je peux vous rassurer, nous sommes capables de digérer ces questions-là et nous avons des analystes qui se spécialisent sur les différents dossiers. Et...

635 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Est-ce que vous pouvez nous fournir peut-être la liste de vos experts qui travaillent pour vos organisations?

640 **LE PRÉSIDENT :**

On n'a pas des experts; nous avons des analystes professionnels qui sont capables de digérer cette matière-là.

645 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

O.K.

650 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Je vous invite à nous soumettre...

655 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. C'était l'autre chose à laquelle je voulais en venir mais c'était une autre question que je voulais traiter ultérieurement. Mais si je vous posais la question du consentement et de la nuance, à savoir, est-ce que vous faites une différence entre le droit d'être consulté, qui est constitutionnellement reconnu, et celui de dire non, c'est-à-dire je ne donne pas mon consentement? Quand quelqu'un veut se marier, là, s'il ne donne pas son consentement, il n'y a pas de mariage – alors je voulais vous poser la question – c'est pas tellement parce que je veux ouvrir un débat constitutionnel, c'est pas vraiment notre mandat.

665 Mais, par contre, quant aux règles de gouvernance du secteur qui va nous intéresser, pour les règles de gouvernance, les mécanismes de consultation, les manières de consulter, oui, elles sont importantes. Parce que, en bout de ligne, ça touche le problème que vous avez soulevé, c'est l'acceptabilité sociale. Alors, c'est évident que le balisage de cette opération est assez fondamentale et c'était le pourquoi de ma question, c'était pour voir quelles étaient les règles actuelles et non pas d'ouvrir un débat constitutionnel. Alors, voilà.

670

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

675 Mais les règles actuelles ne fonctionnent pas parce qu'il y a encore des conflits entre les communautés Autochtones et des promoteurs, il y a des conflits entre les Premières Nations et le gouvernement...

**LE PRÉSIDENT :**

680 Qu'est-ce que vous voulez dire des conflits entre communautés Autochtones?

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

685 Ben dans les, je vais vous donner un exemple – dans les vingt dernières années, il y a eu une période de temps – revenons à Voisey's Bay en 96 ou 97, c'est au Labrador, il y a un projet de mines, il y a une manifestation des Innus du Labrador qui a amené par la suite à d'autres choses. Et par la suite, il y a eu Churchill Falls en 98 où des conflits entre un promoteur, qui s'appelait Hydro-Québec dans le temps, Hydro-Québec et Nalcor aujourd'hui au Labrador. Par la suite, il y a eu plusieurs communautés qui se sont braquées suite à des compagnies qui n'avaient pas la bonne façon de collaborer avec les Premières Nations. Dans les trois dernières années, il y a eu 690 une quinzaine d'événements de gens qui ont bloqués les chemins, qui ont mis des incertitudes politiques, il y a eu des gens qui ont manifesté leur intention de ne pas vouloir de projets dans leurs communautés. Donc, ça c'est connu, c'est public ces informations-là. Donc, ce que...

**LE PRÉSIDENT :**

695 Mais pourquoi vous dites « entre Autochtones »? Est-ce qu'il y a des conflits de territoires et de frontières entre territoires?

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

700 Non, non. Je parle entre, je parle de mettons les Innus et les promoteurs.

**LE PRÉSIDENT :**

705 Ah! avec les promoteurs, d'accord.

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

710 Donc, vous pouvez...

**LE PRÉSIDENT :**

Là je comprends. O.K.

715 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Mais c'est ça que je voulais mentionner

**LE PRÉSIDENT :**

720

O.K. d'accord. Je comprends. O.K. Autre question : vous dites – bon – il y a des projets – il y aurait un projet important près de la rivière George – un projet uranifère – dans ce que vous avez appelé la maison du caribou, les hauts plateaux où se fait effectivement ...

725 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

730

...la mise bas. Mais je ne vois pas le lien entre un projet uranifère qui n'existe pas et la raréfaction du troupeau de caribous? Il n'y a pas d'uranium dans le moment qui est exploité là, alors, ça ne peut pas avoir un effet sur le déclin du caribou. Le déclin du caribou est attribuable à quoi, selon vous?

735

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Ben, e ne veux pas vous dire que vous avez tort, Monsieur Francoeur, mais une campagne d'exploration minière amène une série de vols d'hydravion, amène une série de transferts de personnel entre le lac *Squaw Lake* à Schefferville, la base d'hydravion jusqu'à Lac Brisson – prenons l'exemple – où dans un autre camp minier. Ce va-et-vient de compagnies, ou de transport de matériaux, ou de transport de barils, ou transport de personnes et de nourriture, durant les périodes – mettons que c'est dans le fort durant la migration ou dans la période où le caribou est fragile, pour nous, nos experts, nos aînés, disent que ça a un impact. Il n'y a pas de mines encore, c'est de l'exploration.

745

Donc, pour nous, il y a une équation ou il y a une – comment on dirait ça – il y a un lien direct entre l'exploration minière et le déclin du caribou. Il y a d'autres choses, il y a d'autres – je peux vous en parler, on a eu pleins d'expertises là-dessus – il y a plein d'autres choses que je peux vous mentionner.

750

755 L'accumulation de toutes ces lignes de transport entre les camps miniers et une base d'hydravions ou une base d'hélicoptères ou héliporté, ça a des impacts sur le troupeau de la rivière George. On a des preuves - vous pourrez vérifier avec des spécialistes innus – je vous invite à faire venir des aînés innus qui vont vous l'exprimer - ou des experts qui disent que le caribou est continuellement dérangé dans le nord du Québec par l'ensemble des composantes industrielles et du développement. Il n'y a presque pas de moment dans son année où il est laissé tranquille.

760 Donc, j'ai d'autres exemples – ç'en est un – l'exploration minière a un impact négatif sur la question du caribou.

**LE PRÉSIDENT :**

765 O.K.

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Et il n'y a pas de mine encore.

770 **LE PRÉSIDENT :**

Et oui, je comprends, c'est ça ma question.

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

775 Mais il y a un indice. Il y a un indice qui a été trouvé à un endroit – il peut en avoir partout des indices uranifères ou des indices de... des *showing* comme ils appellent - mais il a fallu qu'il y ait des gens qui aillent sur le territoire, qui aient été débarqués, aucune surveillance – il y a quand-même - il n'y a personne qui balise cette industrie-là, à quelle période de l'année ils peuvent y aller, de quelle façon, est-ce qu'ils ont vérifié s'il y avait des migrations de caribous, est-ce qu'ils ont vérifié si nos calendriers culturels d'occupation du territoire par rapport à nos chasses. C'est des choses qu'on veut baliser mais si on les balise puis on n'a pas de contrôle sur les mesures de suivi de ces balisements-là, ça ne peut pas fonctionner.

785 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Quelle est votre définition – vous avez parlé d'acceptabilité sociale – vous avez dit ça c'est une question très importante; comment vous la définissez? C'est quoi, selon vous, l'acceptabilité sociale? On devrait la comprendre de quelle façon en territoire innu?

790

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

795 Un exemple, le seul que je peux donner aujourd'hui. 8 000 ans d'occupation, 8 000 ans de lien entre le caribou et l'Innu versus 500 ans entre, mettons, des gens qui sont arrivés puis versus son lien avec le caribou.

800 L'Innu a des histoires, des contes, des légendes, une vision, une façon de vivre avec le caribou. C'est tout ancré dans son ADN qu'on pourrait dire, du chasseur Innu. Ça va influencer nécessairement sa façon de baliser un projet minier, un projet hydroélectrique ou un projet – peu importe le projet – parce que sa définition de son... la vision ou la valeur qu'il donne au lien entre l'Innu et le caribou va définir, par la suite, comment le développement va se faire.

805 Si on permet de donner ça à un biologiste québécois, qui a une expertise que je reconnais – mais qui n'a pas 8 000 ans d'occupation et de lien avec le caribou, qui est teinté par d'autres réalités, d'autres valeurs – que je respecte – on pourra pas – comprenez-vous – on pourra pas avoir la même définition des balisements ou des façons de protéger ou des façons de faire que l'acceptabilité sociale du projet va se faire.

810 Et si à la fin de la journée, alentour d'une table d'experts, il y a huit biologistes québécois puis deux biologistes innus – ou huit biologistes innus, peu importe – qui va définir qui a raison dans cette dimensions-là, qui va définir ça? Est-ce que c'est la firme qui fait une étude d'impact puis qui définit les principes ou c'est nous qui va avoir cette définition-là? C'est ça l'acceptabilité sociale, une partie de l'acceptabilité sociale – la dimension entre l'occupation de 8 000 ans versus l'occupation de 500 ans qui, nécessairement, n'a pas eu lieu comme discussion, ça pas eu lieu  
815 encore pis ça pas été défini. À l'université, ce n'est pas enseigné.

820 Donc, on est loin, Monsieur Francoeur, un peu de travailler dans ces enjeux-là. Je ne dis pas qu'on va régler ça aujourd'hui. Mais il faut qu'on ait courage de s'asseoir là-dessus et c'est ce que madame Rita Mestokosho parlait – je l'ai écouté ce matin – elle parlait d'un lieu d'échange, d'un lieu de discussion, au lieu de parler... de comment travailler ensemble. Donc il faut qu'on trouve ces solutions.

825 Baliser nos... L'acceptabilité sociale là, faudrait aller jusqu'à ce point-là de définir le lien qu'on a avec le saumon, le caribou, l'outarde. L'outarde, au printemps, on la prélève. Pourquoi? Ben c'est parce que ça fait 8 000 ans qu'on la prélève, donc...

Donc, vous comprenez que c'est des enjeux très très importants qu'on doit se permettre d'avoir le courage de se lancer.

830 L'autre, c'est la dimension des droits. On a des jugements qui nous enseignent qu'on ne peut pas aller en bas de certains principes.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Autre question : je la pose à tout le monde, à ceux qui sont pour et à ceux qui sont contre l'uranium, en prenant exactement la contrepartie.

835

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Oui. Allez-y.

840

**LE PRÉSIDENT :**

Si la commission – après avoir examiné avec des experts, ses propres analystes, après avoir fait un travail de recherche, confronté la meilleure science, la science autochtone – si elle en arrivait à la conclusion qu'il y a des craintes qui ne sont pas fondées, qu'il n'y a pas les impacts que vous imaginez et qu'il est possible de faire un certain développement de ce genre. On a perdu notre temps, vous ne croiriez rien de ce qu'on pourrait dire?

845

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Non. Je ne pense pas. On est... on a quand-même, on est quand-même capable d'évaluer l'effort de tout le monde, Monsieur Francoeur, mais il y a des choses qui doivent nous permettre qu'on va être capable de mettre les conditions préalables pour qu'on se fasse confiance sur la divulgation des rapports, sur la façon qu'ils auront été écrits. Il y a beaucoup de travail qui reste à faire.

850

855

Donc, il y a eu un processus dans le cadre de mine Arnaud, mais il y a eu d'autres processus dans le passé – puis je pense que je ne suis pas le seul qui l'a déjà mentionné dans les années passées – la crédibilité des organisations et la crédibilité des rapports doit être là aussi.

860

Mais, d'un autre côté, il se peut que, parce que même si on nous dit que telle ou telle chose nous rassure, que la Nation Innue dise aussi qu'ils n'en veulent pas. Et ça c'est important d'avoir cette possibilité-là de dire finalement on n'en veut pas quand-même, par principe.

**LE PRÉSIDENT :**

865

Ça, vous avez tout à fait raison



**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

870 Et ça, ça demeure une façon de pouvoir le faire, de pouvoir l'exprimer. Rien que pour vous  
faire un lien là, vous, les Québécois, vous avez mis en place la protection du territoire – la  
protection des territoires agricoles – la Loi sur la protection des territoires agricoles – parce que ça  
avait une valeur pour vous puis c'était important pour protéger les territoires agricoles. Mais il se  
875 peut que nous, un jour, on promulgue une loi qui dit on veut pas d'uranium, on veut pas  
d'exploration puis d'exploitation. C'est un peu ce qu'on vous mentionne, il se peut que ça soit pas  
possible que ça se fasse pas. Il existe, dans d'autres pays, la neutralité. Il y a des gens qui  
décident de ne pas aller en guerre, c'est des choix sociétares.

**LE PRÉSIDENT :**

880 Donc, je ne vous dis pas que la commission va être pour ou contre, notre idée...

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

885 Non, non. Je...

**LE PRÉSIDENT :**

890 ... notre idée n'est pas faite *pantoute*, on a l'esprit ouvert. Je veux juste vérifier – que ce soit  
un promoteur, que ce soit un écologiste, un Autochtone, je veux juste vérifier si, pour eux, pour les  
gens qui viennent devant nous – si le travail de la commission, au fond, est inutile, parce qu'ils ont  
une idée qui est faite puis ils en bougeront pas. C'est juste ça que je voulais vérifier. Quelle  
crédibilité ou quelle utilité, dans l'esprit des intervenants, les travaux de la commission?

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

895 Il y a plusieurs entreprises qui sont venues dans nos territoires et qui nous ont proposé des  
choses, il y en a qui ont été vraiment écartées, pis il y en a qui ont finalement fait l'objet d'entente. Il  
y a des communautés – il y a des promoteurs qui ont beaucoup plus de responsabilités sociales,  
900 qui ont beaucoup plus d'engagement, ils ont beaucoup... ils veulent aller beaucoup plus loin dans  
leurs façons de faire, mais pour l'instant, cette dimension-là, on n'est pas encore au rendez-vous  
d'avoir cette réflexion-là, Monsieur Francoeur.

**LE PRÉSIDENT :**

905 Je comprends. Sur la question des déchets miniers – quand vous avez dit que vous avez  
fait une longue liste des enjeux que vous voudriez que nous examinions – sur la question des

910 déchets miniers, vous avez dit qu'il y avait effectivement des problèmes importants ailleurs – je  
pense que c'est assez évident – mais, il s'agit dans la plupart des cas de problèmes qui sont  
survenus à une époque où il y avait à peu près aucune règle à l'époque et c'était tout un héritage  
historique malheureux mais, bon... les méthodes de confinement des déchets ont évolué  
beaucoup. Je ne sais pas si vous avez suivi les débats, mais il y a maintenant des méthodes de  
confinement qui peuvent être complètement – comment dire – relativement étanche par rapport  
aux nappes souterraines, par rapport aux cours d'eau, etc.

915  
Est-ce que vous avez examiné, est-ce que votre jugement sur la question des déchets  
miniers tient compte de l'évolution des technologies et est-ce que votre jugement ou vos  
inquiétudes portent sur les technologies actuelles ou sur le résultat des anciennes technologies?

920 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Je ne peux pas y répondre parce que j'ai pas... je ne me suis pas penché sur les nouvelles  
technologies,

925 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

930 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

J'ai déjà collaboré sous les anciens – vous parlez des déchets nucléaires, il y a une  
commission canadienne qui s'occupe de cela – mais on avait déjà été approché puis...

935 **LE PRÉSIDENT :**

Non mais je ne parle pas des déchets nucléaires, je parle des déchets miniers là.

940 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Ah, vous parlez des déchets miniers. O.K.

945 **LE PRÉSIDENT :**

Des déchets miniers. Nucléaire, ce n'est pas dans notre champ de vision.

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

O.k. je me suis trompé. Répétez votre question.

950 **LE PRÉSIDENT :**

Les méthodes de confinement des déchets miniers, des résidus miniers, ont évolué considérablement, y compris dans le domaine de l'uranium. Est-ce que votre jugement, vos inquiétudes – quand vous nous dites faut que vous étudiez la question des déchets miniers – est-ce que ça porte sur les méthodes actuelles ou sur l'héritage qu'on a eu dans le passé?

955

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Bien, oui, c'est actuel.

960

**LE PRÉSIDENT :**

Sur les méthodes actuelles?

965

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Ben, je vous rappelle il y a quelques mois dans la baie de Sept-Îles, il y avait une organisation qui s'occupait de faire... de préparer un déversement dans la baie de Sept-Îles?

970

**LE PRÉSIDENT :**

Ouais, mais ce n'est pas les méthodes de confinement d'uranium...

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

975

Non, mais vous me parlez de déchets miniers.

**LE PRÉSIDENT :**

980

Oui, mais parlons des déchets uranifères, excusez-moi. Les déchets miniers uranifères, pas des déchets nucléaires.

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

985

Ah. O.K. parce que là vous venez de me mêler, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Les déchets des mines d'uranium?

990 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Non, mais moi – je sais ce que vous me posez comme question – mais ma question c'est qu'il y a... moi je vous propose – comment vous voulez qu'on fasse confiance à quelque chose où est-ce que dans d'autres cadres, des gens qui ont une expertise au niveau des mines de fer ont même pas été capables de confiner quelque chose dans la baie de Sept-Îles.

995 Bon. Comprenez-vous que...

**LE PRÉSIDENT :**

1000 C'est ça votre inquiétude?

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Bon. O.K. Donc si vous me...

1005

**LE PRÉSIDENT :**

Je viens de comprendre.

1010 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Si vous me dites que c'est bien fait au niveau de l'uranifère

**LE PRÉSIDENT :**

1015

Je n'ai pas dit ça, je dis juste...

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1020 Non, mais mettons que si c'était bien fait...

**LE PRÉSIDENT :**

Qu'il y a d'autres méthodes.

1025

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1030 Qu'il y a d'autres méthodes et que c'est bien fait, il reste qu'il y a des humains là-dedans, il peut y avoir des erreurs humaines, on peut avoir quand-même des préoccupations.

1035 Un des balisements qu'on propose c'est de pouvoir avoir des experts Autochtones, des experts Innus, des ingénieurs qui vont pouvoir aussi avoir un rôle de surveillance dans ces projets-là. Je ne dis pas qu' on accepte de l'uranifère, je parle d'expertise des Premières Nations qui vont pouvoir être à l'année zéro, 5, 15, 20 et jusqu'à la fermeture puis aussi qui vont être...

**LE PRÉSIDENT :**

Après.

1040 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1045 Après, parce que c'est eux qui vont vivre avec les mines de fer abandonnées dans la région de Schefferville. Une mine de fer abandonnée avec la nouvelle réalité réglementaire de restauration des sites miniers va faire qu'il y a quand-même un trou, hein. On enlève 25 millions de tonnes, il reste un trou, pis il va y avoir une surveillance durant 150 – 200 ans après par...

**LE PRÉSIDENT :**

1050 Mais ces experts Autochtones, vous en avez présentement?

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1055 C'est un des enjeux, Monsieur Francoeur, il manque ce genre d'expertise dans le milieu des Premières Nations.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, je le comprends.

1060 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

1065

Oui, je le comprends.

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1070

Pour la raison suivante, c'est des transferts fédéraux – du fédéral aux Premières Nations – les enjeux sociaux, c'est là qu'on a des budgets au niveau des transferts santé, services sociaux, éducation. Au niveau de l'environnement, nous n'avons pas cette expertise-là, on est pas capable de mettre en place des budgets pour pouvoir avoir cette expertise- là. La meilleure personne pour vous en parler, c'est Michael Ross, au niveau de l'Institut de développement durable, et c'est pour ça qu'on doit faire nos représentations avec vous directement dans le futur. Mais il n'y a pas actuellement – moi quand j'appelle dans les communautés – un expert en environnement, et ça n'existe pas dans les communautés innues.

1075

**LE PRÉSIDENT :**

1080

Mais votre solution là-dessus c'est d'embaucher des experts qui viennent du sud du Québec?

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1085

Ah non, du tout.

**LE PRÉSIDENT :**

1090

Ou c'est des Autochtones que vous voulez former?

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1095

Exactement, on appelle...

**LE PRÉSIDENT :**

Ça prend du temps ça. Ça ne se fera pas demain matin?

1100

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Ben on a encore du temps, parce que ça fait quand-même 8 000 ans qu'on est là, dans l'échelle du temps, on a encore du temps.

1105 Monsieur Francoeur, il y a de plus en plus des concepts qui s'appellent Les gardiens du territoire au Labrador – c'est les *Gardians*, ils appellent ça, les Innus ils ont fait un concept de cela. Dans l'ouest Canadien, il y a des Premières Nations qui se penchent - un autre c'est les *Rangers* et il se parle présentement d'un concept de gardien du territoire ou... une personne responsable pour la communauté de cet enjeu en lien avec le territoire, qui va autant être un expert du savoir autochtone pour faire le lien avec les aînés – qui ont un savoir millénaire avec la transmission, et, de l'autre côté, les experts biologistes, forestiers ou géographes, des compagnies, de la recherche, des promoteurs ou des gouvernements.

1110 Cette expertise doit être bâtie – vous avez entièrement raison – et c'est un des grands enjeux et ça se répète souvent. Non, il ne faut pas – sans vouloir enlever à – il y a beaucoup de gens qui nous appellent, je vous avoue – des universités, et qui veulent venir travailler pour nous. Mais c'est qu'ils n'ont pas le profil parce qu'ils n'ont pas la connaissance, ils n'ont pas le lien avec les communautés.

1120 Mais ça, cet enjeu-là n'a pas été discuté encore. C'est des choses qui devraient être de plus en plus discutées. Je vous le dis, ils n'y a pas beaucoup de gens – et nous, les gens de la communauté qui ont de l'expertise en environnement. C'est très peu. Il y en a deux dans la salle puis il y en a... on est une dizaine, donc, c'est pas... c'est peu. C'est peu pour le... Il y a beaucoup de gens qui nous accompagnent, il y a beaucoup de gens qui veulent... les groupes environnementaux, d'autres experts, des indépendants, mais ils ont peut-être pas cette connaissance du lien au territoire.

1125 **LE PRÉSIDENT :**

1130 D'accord. Une dernière question pour ma part. Vous avez dit – vous avez fait référence à la façon dont la commission ou le gouvernement à l'époque – je pense que j'ai loupé la nuance que vous vouliez mettre entre le traitement que nous accorderions au territoire conventionné et à ceux qui ne le sont pas; pouvez-vous élaborer un peu là-dessus?

1135 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1140 Sans porter aucun jugement sur la façon que les Cris et les Inuits et Naskapis fonctionnent, ils ont leur situation. Je vais rien que vous donner un exemple. La convention de la Baie-James, dans la région de Schefferville – parce que je la connais bien, je viens de là – il y a deux dimensions : le 55<sup>e</sup> parallèle qui amène – à partir du 55<sup>e</sup> qui est juste au nord de Schefferville, c'est le Nunavik et de l'autre côté, la dimension de la catégorie 3 de la convention de la Baie-James, c'est aussi à Schefferville, c'est la ligne de partage des eaux. En tant qu'Innu, quand je me déplace

1145 dans les régions du Québec, je suis techniquement dans les limites de la Convention de la Baie-James et du Nord-est québécois, puis les Naskapis qui ont aussi une convention.

Bon, votre démarche de collaboration avec les Cris, avec les Innus et les Naskapis, vous avez créé une commission conjointe – je ne sais pas comment vous l'appellez là?

1150 **LE PRÉSIDENT :**

Non, la réalité c'est que le gouvernement et les Cris et les Inuits ont négocié une entente en vue de la création de cette convention.

1155 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

1160 Cette entente a été signée par le gouvernement au début de l'année 2014, après plusieurs mois de négociation et elle a été confirmée et affirmée par décret gouvernemental. Et à la suite de cette entente qui définissait comment le ministre de l'Environnement définirait le mandat du BAPE, cette entente-là ne touche pas notre convention; elle définissait comment le ministre de l'Environnement allait donner un mandat au BAPE.

1165 Et là, le ministre de l'Environnement a donné un mandat au BAPE disant « conformément à l'entente, vous allez siéger avec les comités consultatifs selon l'article 22 et 23 de la convention de la Baie-James.» Donc, pour nous, ça n'est pas un choix, c'est l'ordre du ministre de siéger avec les comités créés par la convention pour examiner précisément les enjeux environnementaux dans le territoire conventionné. Donc, nous là-dessus – je ne dis pas qu'on est obligé de faire contrecœur – mais c'est-à-dire que le cadre a été défini par le ministre de façon claire et nette – je vous ai lu d'ailleurs au début...

1175 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Oui, j'ai compris.



**LE PRÉSIDENT :**

1180 ... les termes du ministre. Alors, la commission de l'environnement – le comité consultatif de  
l'environnement de la Baie-James et celui du Nunavit, ont, à ce moment-là, créé chacun une  
commission responsable de l'examen de la filière uranifère. Les comités ont créé une commission,  
comme le BAPE a créé une commission. Et les trois commissions, conformément au mandat du  
ministre, siègent ensemble quand on est dans ce territoire-là.

1185

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Je comprends très bien ça.

1190

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1195

C'est que dans ces territoires-là, il y a une situation de territoire Innu non réglée, non réglée  
dans un cadre de négociation entre les gouvernements – les deux paliers de gouvernement, le  
Québec et le fédéral – il y a des zones de partage de territoire qui fait qu'il y a des situations où  
techniquement – vous avez peut-être raison qu'il y a lieu telle ou telle démarche – mais  
techniquement on a des droits encore là.

1200

C'est ça que je veux vous mentionner, c'est qu'il y a encore – ça veut pas dire que ça s'est  
faite que c'est pas, que c'est fini pour ces territoires-là qui sont dans une dimension de – comment  
appeler ça – de zone particulière à – oui, on appelle ça nous des zones de partage de territoires –  
et ce n'est pas en lien avec eux, c'est en lien avec les litiges ou les situations entre les  
gouvernements. Je ne pense pas que vous avez eu le mandat de rencontrer, dans ce cadre-là, les  
Innus de Schefferville qui ont des territoires aussi à l'intérieur de cette convention-là. Comprenez-  
vous?

1205

1210

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Nous avons le mandat de rencontrer les Naskapis

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1215

Non, des Matimekosh?

**LE PRÉSIDENT :**

1220 O.K. Non, non, pas les Innus mais ceux qui sont conventionnés par la...

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1225 Exactement. Moi je parle des non conventionnés qui sont dans les dimensions de la zone de partage des territoires.

**LE PRÉSIDENT :**

1230 Mais c'est pourquoi – comme le ministre a défini la manière dont nous devons travailler avec les Cris et les Inuits pour les fins de la convention, ça c'est clair, c'est balisé, il y a des mécanismes – avec les Autochtones du Québec méridional, nous n'avons pas un mode prescrit par le mandat. Nous essayons d'en mettre un...

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1235 Exactement, je vous comprends.

**LE PRÉSIDENT :**

1240 ... pour comprendre, et on le fait d'une autre manière parce que ce n'est pas les règles de la convention qui s'appliquent là.

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1245 Exactement. Mais je veux rien que vous faire saisir qu'il y a quand-même une zone...

**LE PRÉSIDENT :**

1250 Vous nous le ferez...

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Exactement

1255 **LE PRÉSIDENT :**

... ce territoire...

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1260 C'est pour ça,

**LE PRÉSIDENT :**

1265 Ce n'est pas à nous de régler le problème à votre place, vous comprenez?

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Heu...

1270 **LE PRÉSIDENT :**

On va tenir compte de vos particularités, de vos besoins, ça c'est sûr.

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1275 Non, mais vous avez les pouvoirs de recommandations quand-même sur notre réalité, des pouvoirs de recommandations qui fait que, à cause de telles situations, il y a peut-être des zones qui fait qu'il va y avoir des flous – ou on pourrait appeler ça des flous, je sais pas comment, juridiques peu importe – mais il y a quand-même...

1280 **LE PRÉSIDENT :**

Une zone grise

1285 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1290 Une zone grise, appelons-le comme ça, mais ça demeure que c'est pour cela que je vous parle d'expertise interne chez vous, de l'expertise chez nous – mais là ça devient très technique – je ne sais pas si les gens à l'externe comprennent tout l'enjeu – mais c'est un enjeu qui est très important quand on arrive dans ces dimensions-là. Et ce n'est aucunement en lien avec les Cris, les Inuits et les Naskapis, c'est un lien entre le Québec et les Innus.

**LE PRÉSIDENT :**

1295 D'accord. C'est clair. Moi ça termine mes questions, Monsieur Ashini-Goupil. Est-ce que ma collègue en a d'autres?

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1300 En fait, ce que j'ai compris – vous me corrigerez – c'est que, compte tenu qu'on va avoir plusieurs occasions, j'espère, de travailler ensemble dans le cadre qu'on va arriver à convenir ensemble, les autres questions, on va peut-être les faire pendant ces échanges-là, les aspects techniques, les aspects d'expertise, justement lesquels experts voudriez-vous soumettre à notre attention. avec lesquels on pourrait travailler. Donc, je n'ose pas aller trop loin là-dedans.

1305 C'est sûr que du côté Cri – du côté Inuit – ils ont fait un inventaire de tous les sites d'exploration et d'exploitation minière, quelle que soit la nature du minerai abandonné, de façon historique, je me demandais si cet exercice avait été fait soit par des gens ou que vous seriez au courant que ça été fait par le ministère ou que ça été fait en collaboration avec des gens de chez vous?

1310

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1315 De mémoire... l'exercice a été fait par les gens de Kuujjuak puis c'était la base, c'était à partir de Schefferville. O.K. Mais il y a eu des exercices de rencontrer les Naskapis pour voir où étaient les sites abandonnés.

1320 Je pense que l'exercice n'est pas final et a pas été complété avec les Innus de Schefferville – Matimekosch – Ça c'est un dossier que je maîtrise mal. Peut-être Ugo est au courant un peu plus mais, peu importe, c'est... il y a encore un enjeu de ce côté-là parce qu'il y a des endroits où c'est tellement grand, il y a des sites miniers abandonnés mais, des fois, on trouve trois ou quatre barils, mais dans la définition de la priorité, ça peut prendre ben longtemps avant que les trois ou quatre barils soient réglés.

1325 Mais je pense que ce n'est pas terminé parce que, dans le temps, quand on travaillait sur ces dossiers-là, justement à cause d'une situation où nos capacités de répondre n'étaient pas là, puis elles ne sont pas encore là, souvent ça nous a même peut-être nui de ne pas pouvoir répondre. Comprenez-vous? Parce qu'on n'a pas l'expertise locale. Les Cris, les Inuits, les Naskapis, pour X raisons, des fois ils ont plus d'expertises dans certains domaines et ils peuvent plus interagir avec les gouvernements. C'est là – vous comprenez – tout cet enjeu-là. Des fois, il y a un rattrapage nécessaire à avoir avec la Nation Innue dans certains domaines pour pouvoir bien répondre à ces enjeux-là.

1330

1335 L'autre point, je vous ai parlé de financement pour que, en deuxième étape, on puisse faire venir des experts. Comment on fait pour faire venir un expert de Schefferville à votre prochaine rencontre potentielle avec les Innus, avec l'APNQL et l'Institut de développement durable?

Comment on fait pour faire intervenir des gens de nos milieux qui ont des expertises qui pourraient vous présenter ici là?

1340 **LE PRÉSIDENT :**

1345 Mais, écoutez. Une chose est certaine, c'est que, même quand on a été dans les territoires Cri et Inuit, la question nous a été posée par toutes sortes d'intervenants. Nous avons les moyens de faire nos travaux mais on a pas les moyens de financer la – comment dire – avec le budget de la commission, les interventions qui peuvent être faites devant nous.

1350 Ça appartient aux gens de mobiliser leur milieu, de trouver des sources de financement – vous savez, c'est peut-être une question politique, c'est peut-être de... il y a des intervenants qui vont se tourner vers le Secrétariat aux affaires autochtones, d'autres vont se tourner vers le ministre de l'Environnement, d'autres vont se tourner vers d'autres ministres – ce n'est pas un travail qui appartient à la commission de faire.

1355 On peut comparer notre commission avec d'autres organismes – je veux dire il y a en a d'autres qui offrent du financement – nous on ne l'a pas. Mais ce n'est pas un problème que notre commission peut régler; c'est un problème que vous devez régler avec les interlocuteurs politiques. Ce n'est pas nous qui possédons ce budget-là. Nous on peut faciliter un certain nombre de choses, on est capable de louer des salles, on est capable d'offrir les services de base qu'il faut pour se comprendre, mais jusqu'à présent, on n'a pas la possibilité de gérer un budget d'aide ou de participation aux groupes. Ce n'est pas nous qui pouvons décider de mettre cela en place, on n'a pas de budget pour cela.

1360 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1365 O.K. Est-ce la traduction simultanée serait disponible dans un événement qui aura lieu éventuellement avec les Premières Nations? Ou est-ce qu'on pourrait avoir un aîné expert qui vienne pour parler?

**LE PRÉSIDENT :**

1370 Ça, ça peut s'envisager. C'est quelque chose qu'on fait à certains endroits si... Vous avez d'excellents traducteurs de l'innu au français?

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1375 On a des excellents traducteurs de l'innu au français, innu à l'anglais

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

1380

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Nous avons des gens qui font ça même pour le gouvernement, dans les cours judiciaires. Il y en a qui font ça avec les juges. Donc, on a des gens qui peuvent être en mesure de faire ça.

1385

**LE PRÉSIDENT :**

Ça c'est une question qui peut facilement être abordée dans le cadre – vous savez il y a des discussions pour organiser une rencontre de consultation – ça fait partie du mandat qui pourra être travaillé à ce moment-là. D'ailleurs, la responsable est derrière la salle, elle écoute avec des oreilles très attentives d'après ce que je vois, et avec un grand sourire en plus, donc je pense que vous allez avoir une bonne écoute.

1390

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1395

Mais, un dernier point. De quelle façon les représentations de votre organisation peuvent être – comment vous pouvez faire quand-même des recommandations – est-ce que c'est possible pour vous de faire des recommandations de budget de fonctionnement pour notre participation, parce que - je comprends que ce n'est pas votre rôle, mais il faut que des gens fassent des recommandations quelque part – souvent les commissaires ont une crédibilité parce qu'ils ont regardé tous les enjeux, puis dans un cadre à court terme puis à moyen terme, d'avoir des bonnes personnes devant vous, ça peut rien qu'améliorer votre travail.

1400

Et je suis bien content que les groupes environnementaux au Québec se positionnent et puissent avoir une expertise, mais on a une autre réalité chez nous. Ça ne fonctionne pas comme ça, on n'a pas de façon de travailler à mettre en place des groupes environnementaux pour se présenter un enjeu, c'est une autre réalité qu'on a, donc on ne fonctionne pas de la même façon. Et la recherche de financement n'est pas, ce n'est pas de la même façon qu'on peut l'obtenir, donc c'est d'autres, d'autres, c'est une autre approche. Donc, je pense que ça demeure un enjeu qui va toujours rester, Monsieur Francoeur, si on ne trouve pas la solution.

1405

1410

**LE PRÉSIDENT :**

Je suis d'accord mais, écoutez, nous avons aussi des budgets d'expertise. Alors, on va regarder la possibilité de qu'est-ce qu'on peut faire de ce côté-là – parce que, bon, on utilise des services de certains experts et on pourrait regarder la possibilité de faire appel à des experts

1415

Autochtones. Ça nous a été mentionné en milieu Cri, en milieu Inuit, et maintenant en milieu Innu. Ça fait partie du décor, disons, des problèmes auxquels on doit accorder une attention certaine.

1420 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Merci.

1425 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1430 Un petit complément d'information. Les difficultés que vous avez à trouver du financement pour la représentation, outre l'expertise, les communautés Innues, Cris et même méridionales québécoises en général l'éprouvent aussi – on nous l'a mentionné. Malheureusement, à notre commission, on n'a pas ce genre de budget-là, comme le fait par exemple - le faisait – je pense qu'ils ont réduit leur budget là, au niveau de l'Agence canadienne.

1435 Alors, c'est ça, on est très sensible à cette préoccupation-là, et, comme l'a dit monsieur le Président, ce n'est pas faute de comprendre vos besoins, c'est le cadre dans lequel nous sommes qui, on le constate, est quand-même limité.

1440 Par contre, l'expertise, comme on a mentionné aux représentants des deux comités : Baie-James et Kativik, on leur a demandé de nous donner, et vous le ferez dans le cadre des travaux qui vont préparer la prochaine rencontre de travail, des gens et des noms des gens, le type d'expertise que vous voudriez soumettre, le type de point de vue que vous voudriez partager avec la commission, et on est ouvert à ça, comme on l'a été avec les gens des communautés nordiques.

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1445 Je veux rien que vous rassurer, je sais que vous entendez très bien ce que je vous mentionne. Je comprends aussi vos limites de votre travail aussi. Mais il faut quand-même qu'on exprime ces points-là pour faire changer les choses.

**LE PRÉSIDENT :**

1450 Mais c'est peut-être à d'autres portes qu'il faut que vous cogniez. C'est ce que je vous dis.

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1455 On cogne beaucoup, Monsieur Francoeur.

**LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, nous on entend le bruit que ça fait. Bon. Je n'ai pas d'autres questions mais Michèle? Ça va? Merci beaucoup. Il nous reste à vous remercier de votre participation.

1460

**M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Merci.

1465

**LE PRÉSIDENT :**

Il va falloir qu'on se reparle pour l'organisation pour la suite de cette consultation. Alors, au plaisir et merci.

1470

Alors j'appellerais monsieur Ugo Lapointe. Bonjour.

**M. UGO LAPOINTE :**

Bonjour. Bonjour, Monsieur le président, Madame la commissaire. Ugo Lapointe de la Coalition pour que Québec ait meilleure mine. Donc, il y a beaucoup de matériel qu'on souhaiterait vous présenter aujourd'hui. Je ne sais si on va avoir l'occasion de passer au travers. Je ne sais pas si la pile de mon ordinateur va résister. Donc, premièrement, qui est la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine...

1475

1480

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous interromprais peut-être – je vois qu'on a déjà siégé presque une heure trente – est-ce que ce ne serait pas opportun qu'on fasse une petite pose de 10 minutes et après, on...

1485

**M. UGO LAPOINTE :**

Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

1490

Après vous serez – jusqu'à présent, vous êtes le dernier intervenant – on pourra effectivement, à ce moment-là, faire un tour de la question puis être – comme on dit – d'attaque jusqu'au bout.



1495 **M. UGO LAPOINTE :**

À ce moment-là, je vais fermer mon ordinateur.

1500 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Mais vous pouvez peut-être – il y a peut-être une prise à laquelle vous pourriez alimenter votre ordinateur.

1505 **M. UGO LAPOINTE :**

Ah, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1510 Branchez-vous ! Je ne dis pas que vous n'êtes pas un gars branché pour autant. (rires). Au plaisir.

**M. UGO LAPOINTE :**

1515 C'est beau.

---

**SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

1520

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

1525

**LE PRÉSIDENT :**

1530 Alors, on peut recommencer? Pierre? Côté technique, ça va? On a le feu vert. Alors, re-bonjour, Monsieur Lapointe.

**M. UGO LAPOINTE :**

1535 Re-bonjour. Donc, Monsieur le président, Madame la commissaire – prise 2 – Donc, la  
Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, aujourd'hui, regroupe une trentaine d'organismes :  
des organismes citoyens, des organismes environnementaux, des organismes d'association de  
médecins, des grands syndicats nationaux, comme par exemple la Centrale des syndicats du  
Québec, le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, le Conseil central de la  
1540 CSN Abitibi-Témiscamingue-Ungava, également des groupes environnementaux nationaux,  
québécois mais également canadiens, donc, Nature Québec, Ecojustice, *Mining Watch Canada*  
etc. Collectivement, ces organismes représentent, si on mettait leur *membership* bout à bout, à peu  
près 250 000 membres partout au Québec.

1545 Donc, beaucoup de ces organismes sont également dans les régions minières, les  
principales, l'Abitibi-Témiscamingue, le nord du Québec, la Côte-Nord, mais également dans les  
grands centres et un peu partout au Québec finalement.

1550 Moi-même, Ugo Lapointe, j'ai une formation en génie géologique et également en  
technologie minérale. J'ai eu l'occasion de travailler depuis une quinzaine d'années sur différents  
aspects du secteur minier, d'abord au niveau de l'industrie auprès de compagnies juniors et  
majeures en exploration dans le nord du Québec, dans le nord de l'Ontario.

1555 Depuis 2005, je m'intéresse particulièrement aux enjeux éthiques, politiques, sociaux,  
environnementaux du développement minier au Québec et, avec d'autres collègues, on a cofondé  
la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine en 2008.

1560 La mission de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, c'est vraiment de  
promouvoir des meilleures pratiques sociales, environnementales et économiques dans le secteur  
minier, promouvoir de meilleurs cadres réglementaires également. Généralement, la Coalition pour  
que le Québec ait meilleure mine est favorable au développement minier dans la mesure où on a  
besoin d'exploitation minière pour satisfaire certains besoins de la société.

1565 Par contre, on juge qu'il y a des enjeux majeurs au Québec – comme à l'international mais  
nous autres notre champ d'action c'est le Québec – à régler, que ce soit au point de vue social,  
environnemental ou économique. Deux filières en particulier qui nous préoccupent et pour  
lesquelles on a des positions plus sévères, ce sont les filières des mines d'amiante et des mines  
d'uranium.

1570 Dans le cas des mines d'amiante, on recommande de légiférer contre l'exploitation des  
mines d'amiante au Québec. La position officielle concernant les mines d'uranium, actuellement  
pour la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, c'est de maintenir un moratoire tant qu'on

ne fera pas la démonstration de la pertinence de l'uranium ni de l'absence de risques inacceptables pour la santé, la sécurité et l'environnement.

1575           Donc, peut-être que je commencerais juste par un bref historique du dossier de l'uranium ou de la façon dont nous on le perçoit au Québec, au niveau de la mobilisation sociale ou des préoccupations sociales qu'on peut voir.

1580           Lorsqu'on regarde le dossier de l'uranium, on voit qu'il y a une réaction très forte de la population un peu partout au Québec. Historiquement, la mobilisation citoyenne et des municipalités a débuté – même je dirais du côté ontarien au début des années 2000 ou à moitié des années 2000 – en particulier dans le bassin de la rivière des Outaouais, il y a eu plusieurs municipalités, des groupes de citoyens, différents organismes commerciaux, locaux et régionaux, qui se sont mêlés du débat des mines d'uranium. La Ville d'Ottawa a notamment une résolution  
1585           contre l'exploration et l'exploitation de l'uranium dans le bassin versant de la rivière des Outaouais.

              Cette mobilisation s'est transférée du côté du Québec dans la région de l'Outaouais par la suite, il y a eu le *peak* des prix de l'uranium en 2006-2007 qui a largement contribué également à une recrudescence des préoccupations parce qu'il y avait de plus en plus de projets sur le territoire.  
1590

              Les Hautes-Laurentides ont été beaucoup affectées également. Plusieurs municipalités se sont mobilisées, des résolutions municipales à ce moment-là. Mais au Québec, c'est vraiment le cas de Sept-Îles qui a mis un peu l'enjeu sur la *map*, si on peut dire, en 2008-2009, particulièrement avec la sortie des médecins en décembre 2009 – les médecins de Sept-Îles et également, par la suite Pointe-à-la-Croix dans la Baie des Chaleurs, où la municipalité s'est mobilisée, la communauté autochtone également et des citoyens. Et finalement, dernièrement, je dirais que peut-être les deux grandes mobilisations ont été dans la Basse Côte-Nord, au niveau de la Minganie avec le projet d'Uracan qui était très avancé – un projet de fort tonnage et faible teneur avec plusieurs centaines de trous de forage déjà réalisés – et, bien entendu, le projet de Strateco .  
1595           à la Baie-James, en territoire traditionnel Cri.  
1600

              Plus récemment, je dirais même peut-être avec les consultations que vous avez débutées, on commence à voir également une des préoccupations plus claire au niveau de la population Inuit et, bien entendu, les Innus et les autres Nations Autochtones chapeautées par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.  
1605

              Si on avait à résumer simplement quels sont les enjeux que ces citoyens et ces municipalités perçoivent comme étant problématiques. Bien sûr le développement minier, peu importe ce qu'il est, génère des impacts – peu importe si c'est une mine d'or, une mine de fer, une mine de nickel, ce sont les trois grandes productions du Québec actuellement, ou d'autres types d'activités minières – génère des impacts.  
1610

1615 Mais les mines d'uranium ajoutent des risques, notamment au niveau de la radioactivité et  
potentiellement un effet combiné de plusieurs contaminants qui sont déjà présents dans des mines  
de métaux traditionnelles, et également des impacts sur le territoire, des impacts sur la façon dont  
les communautés voient le développement de leur région, de leur tissu économique et, beaucoup  
se préoccupe de la gestion à très long terme de ces résidus sur le territoire. Quels sont les risques  
à moyen et long terme s'il y a un déversement; comment ça peut affecter une rivière; comment ça  
peut affecter le milieu autour, et les gens se disent, à un certain moment donné, qu'il y a tellement  
1620 de risques et les bénéfices semblent peu intéressants, pourquoi s'aventurer dans cette filière-là  
alors qu'il y a d'autres opportunités de développement locaux ou régionaux.

1625 Ça, c'est dit simplement – c'est un peu la perception que nous on a de comment les citoyens  
et les municipalités ont réagi ces dernières années à ces dossiers-là. Bien sûr, les enjeux de la  
santé, de l'environnement, la sécurité, c'est toujours là.

1630 Nous, le 8 mai dernier, avec d'autres groupes citoyens, des Premières Nations, les  
médecins et les organismes de la société civile, on a fait un point de presse conjoint. Dans ce point  
de presse, on demandait au nouveau gouvernement de Philippe Couillard de maintenir le moratoire  
actuel sur les mines d'uranium.

1635 Les organismes demandaient également au BAPE de bien évaluer l'ensemble des  
principaux enjeux que cette filière suscite, notamment les risques pour la santé et l'environnement,  
la gestion à perpétuité des résidus miniers radioactifs, l'utilisation de l'uranium et de ses dérivés à  
des fins militaires, et une analyse coûts/bénéfices de l'uranium par rapport à d'autres sources  
d'énergie.

1640 Ces organismes réclamaient également une attention particulière aux droits nationaux et  
internationaux des Premières Nations concernant les choix d'utilisation du territoire, les choix de  
développement, considérant que, actuellement, les Cris, l'Assemblée des Premières Nations du  
Québec et du Labrador ont des positions officiellement contre cette exploitation. C'est assez unique  
dans le paysage minier québécois et c'est majeur nous pensons pour votre commission au niveau  
des recommandations à suivre.

1645 De façon plus spécifique, les organismes demandaient au BAPE s'il était possible d'aller,  
soit chercher de l'expertise nationale ou internationale, indépendante de l'industrie, ou soit faire ou  
commander des études indépendantes sur les thèmes suivants : donc les risques pour la santé et  
l'environnement pour l'ensemble du site de l'uranium, incluant la gestion à perpétuité des résidus  
miniers - comme je viens de le dire; les risques de contamination des eaux souterraines et des  
1650 eaux de surface autour des sites miniers d'uranium; les risques d'émission de radionucléides dans  
l'air, dans l'eau, dans l'environnement, notamment le thorium, le radium, le radon et le polonium –

1655 qui semblent être les quatre les plus problématiques; les risques de contamination de la faune et de  
la flore autour des mines d'uranium, notamment la contamination des poissons, des animaux, qui  
sont consommés soit par les Premières Nations ou soit par les communautés autour; les risques  
1660 d'accident technologique et de déversement minier avec des analyses de cas les plus récents, si  
possible; analyse des cadres réglementaires et de leur application, concernant l'encadrement de  
l'industrie avec une attention particulière sur les lacunes, les défaillances de ces cadres  
réglementaires et de leur application; les analyses coûts/bénéfices de l'uranium par rapport à  
d'autres sources d'énergie, incluant des analyses de coûts/bénéfices énergétique de cette filière  
1665 par rapport à d'autres filières énergétiques; les risques de l'utilisation de l'uranium à des fins  
militaires et d'armement nucléaire – qu'on disait tout à l'heure; le respect des droits constitutionnels  
et internationaux des Premières Nations.

1665 Si vous permettez, je vais lire brièvement une citation du rapport de la *National Research  
Council* de l'Académie nationale des sciences des États-Unis :

1670 «*Tailing disposal sites for potential sources of contamination for thousands of years and the long-  
term risk remain poorly defined. Although significant improvements have been made in recent years  
to tailing management, engineering and designs to isolate mine waste from environment, limited  
data exists to confirm the long-term effectiveness of uranium tailings management facilities that  
have been designed and constructed according to the modern best practice.*»

1675 Grosso modo, l'Académie des sciences, avec son rapport pour l'état de Virginie en  
décembre 2011, nous dit qu'un des enjeux majeurs encore aujourd'hui, même avec les meilleurs  
pratiques disponibles, c'est la gestion à long terme des résidus miniers, lesquels contiennent non  
seulement des contaminants chimiques potentiellement toxiques, mais également des  
radionucléides qui sont aussi toxiques.

1680 D'ailleurs, ce rapport – qui est quand-même assez colossal, 300 pages – contient beaucoup  
d'information et on recommande fortement à la commission d'en prendre note et ce rapport a mené  
la Virginie...

**LE PRÉSIDENT :**

1685 Vous remarquerez que nous avons fait traduire et le sommaire et les conclusions. Donc, les  
gens peuvent en avoir...

**M. UGO LAPOINTE :**

1690 Disponible sur le site.

**LE PRÉSIDENT :**

1695 C'est ça. Juste pour en prendre connaissance sur le site internet de la commission. Ça fait partie de la documentation supplémentaire.

**M. UGO LAPOINTE :**

1700 Ce rapport – il y a eu un gros débat en Virginie dans les dernières années, puis ce rapport-là a mené l'état de Virginie à maintenir son moratoire face aux risques que le rapport identifiait.

1705 C'est important de préciser que ce rapport-là a quand-même été fait par, sur près d'un an, par des douzaines de contributeurs dont un comité principal, qui était d'une douzaine ou d'une quinzaine de personnes avec différentes disciplines, et le rapport conclut que – il ne se prononce ni pour ni contre les mines d'uranium – il dit voici les risques, voici les dangers, voici les incertitudes qui demeurent et maintenant c'est aux politiciens, aux politiques, aux décideurs publics de prendre la décision et est-ce que les risques sont acceptables ou non.

1710 Rapidement, on insiste aussi sur le rapport de l'Institut national de la santé publique du Québec, qui a été rendu public le 25 avril dernier mais qui date de septembre 2013. Dans ce rapport, pour nous, on confirme plusieurs risques pour la santé, non seulement la santé mais également l'environnement, mais surtout de nombreuses incertitudes qui demeurent. Nous pensons que votre commission a peut-être un rôle à jouer pour tenter de combler, autant que possible, ces incertitudes.

1715 Nous en nommons quelques-unes ici au niveau de la santé en particulier, mais également en environnement : citation page 151 de l'Institut national de la santé publique :

1720 « *La présente analyse ne constitue qu'un portrait approximatif et fragmentaire des risques potentiels associés à l'industrie minière de l'uranium.* »

Page 140, citation :

1725 « *Plusieurs combinaisons de contaminants et vecteurs n'ont pas été évalués en terme de contamination environnementale dans cette étude. Ceci est particulièrement le cas pour les contaminants chimiques autres que l'uranium qui ont été mesurés dans très peu d'études.* »

Page 151, citation :

1730 « *Très peu d'informations quantitatives ont pu être rassemblées concernant les risques pour la santé associés aux accidents technologiques, à la gestion des résidus à long terme, au transport*

*des réactifs chimiques nécessaires à la production ainsi qu'au transport du concentré du minéral d'uranium, le yellow cake. Par conséquent, ce rapport ne traite pas des risques associés à ces aspects spécifiques. »*

1735

Finalement, à la page 5 du résumé de l'étude :

*« A l'exception des décès par quelques types de cancer, les données disponibles ne permettent pas de conclure, et d'autres recherches sont nécessaires. »*

1740

Donc, malgré ces lacunes et ces incertitudes qui demeurent au niveau des risques spécifiques à la santé – dans ce cas-ci, les citations étaient surtout liées à la santé – l'étude remarque quand-même plusieurs points qui nous préoccupent.

1745

On suspecte une augmentation des risques de leucémie pour la population, sans toutefois être capable de conclure. On suspecte une augmentation des risques génétiques et de certaines grossesses défavorables – encore une fois l'étude dit «sans être capable de conclure».

1750

Les risques pour la population sont susceptibles d'augmenter avec le bruit de fond régional. Les risques pour la population sont susceptibles d'augmenter avec la consommation animale et les risques pour la population sont susceptibles de dépasser des normes et des critères reconnus, notamment au fédéral ou encore l'indice de risque technique de un, de l'Institut national de la santé publique, sans toutefois que l'Institut national de la santé publique soit en mesure de déterminer quelle est l'ampleur de ces dépassements des risques.

1755

Par ailleurs, les risques pour la santé des travailleurs miniers sont confirmés dans cette étude, notamment au niveau du cancer du poumon.

1760

De l'anxiété est ressentie chez plusieurs citoyens et municipalités en lien avec la radioactivité et ses effets, que ce soit des effets réels ou appréhendés de la population. Il ne faut pas oublier, non plus, que des groupes sociaux peuvent être plus vulnérables à ces risques et impacts. Qu'on parle par exemple des enfants ou des personnes âgées ou des personnes qui vivent déjà des problèmes de santé, que ce soit physique ou psychosocial.

1765

D'autres préoccupations de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine au niveau de l'environnement. Le fait que pour chaque tonne d'uranium généré, on génère des milliers de tonnes de résidus et de déchets miniers qui sont laissés derrière et qui contiennent jusqu'à 85% de la radioactivité originale des gisements exploités.

1770

On est préoccupé également que ces résidus demeurent radioactifs sur des milliers d'années, notamment à cause du thorium 230 et du radium 226.

1775 On est préoccupé du fait qu'avec l'étude de l'Académie des sciences des États-Unis et qui est également citée dans l'étude de l'Institut national de la santé publique, qu'il n'y a pas encore de méthode connue pour légiférer, contrôler ou gérer un tel site sur des milliers d'années. Les mines d'uranium, même les plus modernes, ne sont pas l'abri de défaillances comme le reconnaît ces études.

1780 Les mines d'uranium posent des risques de contamination toxique, toxicologique et radiologique. Plus de 53 contaminants sont répertoriés, que ce soit radiologique ou chimique, dans ces études. Les principaux contaminants incluent le thorium, radium, radon, polonium, sélénium, uranium, de même que des métaux lourds qui peuvent être associés à l'exploitation des gisements, le sélénium également en est un souvent associé.

1785 Voilà un peu les grandes préoccupations des membres de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine.

1790 Si vous permettez, pour nous, on ne peut pas dissocier l'exploration et l'exploitation de l'uranium de l'utilisation et de l'exportation de l'uranium. C'est comme si on ne peut pas se fermer les yeux sur qu'est-ce qui advient de cette ressource-là. Et actuellement, les membres de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine ont un problème avec les deux principales utilisations de l'uranium : la première c'est l'énergie nucléaire et la deuxième c'est l'armement nucléaire. Ça c'est les deux principales utilisations de l'uranium.

1795 De se fermer les yeux sur cette partie-là du problème, c'est se fermer les yeux à notre avis sur des problèmes éthiques, moraux et de conscience collective que nous pensons que les Québécois ou le gouvernement du Québec doit tenir compte lors de son choix d'aller ou non dans cette filière.

1800 Au niveau de l'utilisation du nucléaire, il y a au moins deux grands mythes qui sont à défaire, à notre point de vue. Le premier, c'est que, au niveau des gaz à effet de serre ce n'est pas une solution, ce n'est pas une solution à la lutte aux changements climatiques. Quand on compare par exemple les émissions du nucléaire dans l'ensemble du cycle de la filière de l'exploration et l'exploitation, ensuite au traitement, au transport, puis à la transformation en énergie nucléaire – des études et des articles parlent de 10 à 20 fois plus de GES émis par le nucléaire que par les éoliennes ou encore et sans doute plus, par l'hydroélectricité.

1810 Par exemple – même le GIEC (le groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat) concluait, tout récemment – je pense que c'est en mars ou avril 2014 – que le nucléaire ne peut pas être une solution massive à la lutte aux changements climatiques. Le GIEC reconnaît que le nucléaire fait face à plusieurs défis techniques, sécuritaires, des coûts de plus en plus élevés de production. Lorsqu'on regarde certains de leurs tableaux qui démontrent – voici quelles avenues



1815 énergétiques s'offrent à nous, citoyens de la planète – et lorsqu'on regarde la colonne du nucléaire, la contribution aux changements climatiques est très faible – de mémoire c'est 10% - alors que le gros des efforts doit se faire dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

1820 Le deuxième mythe de l'utilisation de l'uranium qu'il faut absolument défaire, c'est la question de la médecine nucléaire. Et là-dessus, nous on félicite – et on le fait très rarement – le gouvernement Harper qui a récemment commandé une étude, il y a quelques années sous la ministre madame Raitt pour voir quelles sont les alternatives de production d'isotopes médicaux dans la foulée du scandale de Chalk River il y a quelques années. Les accélérateurs de particules, les cyclotrons, l'idée d'avoir un réseau décentralisé un peu partout au Canada. C'était la solution mise de l'avant dans ce rapport-là, et maintenant le gouvernement Harper finance à coup de dizaines de millions cette alternative. L'Université de Sherbrooke bénéficie d'un tel accélérateur de particules au Québec. La Colombie-Britannique, l'Alberta – Saskatchewan si je ne me trompe pas 1825 puis je pense qu'il y en a un au Nouveau-Brunswick mais je ne suis pas certain.

Donc, ça c'est l'avenir de la fabrication des isotopes médicaux, la technologie est connue et on peut y arriver.

1830 Ceci m'amène à un autre point, si vous le permettez. Tout cela pour dire que c'est en gros ce qui motive et ce qui préoccupe les membres de la Coalition. Et là, nous, on a un problème avec l'étude DIVEX que vous présentez dans le cadre de ces audiences. Donc, parfois, le point de vue des populations qui reçoivent cette information ont de la difficulté à discerner si c'est une information que vous donnez ou que c'est un tiers qui donne. Et cette étude, pour nous, pose 1835 plusieurs problèmes.

1840 On a émis un communiqué de presse le 17 avril dernier, lequel communiqué de presse, le titre était : *L'étude DIVEX, un portrait rose et tronqué des mines d'uranium*. Autrement dit, on trouve qu'il y a un manque flagrant d'information essentielle aux risques et aux impacts des mines d'uranium dans cette étude-là, et qu'on présente un portrait, somme toute, biaisé qui tend à être beaucoup trop positif par rapport à la réalité de ce que c'est réellement.

1845 On déplore également que la présentation que vous projetez dans les audiences mentionne au début que le groupe DIVEX est entièrement financé par des fonds publics. Alors que c'est écrit noir sur blanc sur le site internet et la documentation de DIVEX que c'est un groupe qui dépend de beaucoup de partenaires corporatifs.

1850 D'ailleurs, on pourra déposer à la commission la liste des partenaires corporatifs, lesquels contribuent à la recherche de DIVEX dans le but, notamment, de promouvoir une diversification de l'exploration minière au Québec et dont certains des partenaires corporatifs sont directement liés à la filière uranifère. En soi, ça peut aller mais il faut que l'information soit donnée à ceux qui

reçoivent cette présentation-là. Donc ça prend de la transparence. DIVEX peut émettre toutes les opinions qu'elle veut – on a aucun problème avec ça – mais il faut savoir ces choses-là : qui est DIVEX.

1855

Quelques exemples rapides. Le groupe DIVEX n'aborde pas de front l'un des enjeux majeurs des mines d'uranium, soit la gestion à très long terme des milliers de tonnes de résidus miniers radioactifs qui sont laissés derrière ni les risques que ça posent pour la santé, la sécurité et l'environnement. L'étude ne fait aucune mention des moratoires qui sont déjà existants, notamment sur les mines d'uranium en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et dans l'état de Virginie, ni de l'absence de l'acceptabilité sociale dans plusieurs régions du Québec ces dernières années, malgré qu'il y a un chapitre sur l'aspect de tout ce qui est social, acceptabilité sociale, etc.

1860

Il y a des références incontournables qui sont absentes de l'étude de DIVEX, notamment le rapport de l'Académie des Sciences des États-Unis n'est même pas mentionné. Bon, il y a des cas d'accidents également qu'on aurait aimé voir documentés : quels ont été ces accidents, les conséquences, quels sont les coûts suite à ces accidents – il n'y a rien de cela dans l'étude. On présente une information tendancieuse qui suggère que l'uranium est nécessaire à la fabrication d'isotopes médicaux, alors que ce n'est pas le cas.

1865

1870

L'étude DIVEX sous-estime également le déclin mondial de l'énergie nucléaire en présentant un potentiel, à notre avis, démesuré de ce que peut être l'uranium pour l'économie du Québec.

1875

D'abord, il faut se rappeler que le prix de l'uranium a chuté de plus de 75% depuis 2007, et ça c'est avant l'accident de Fukushima en 2011, 60% depuis 2011, plusieurs pays réduisent ou tournent le dos au nucléaire : le Japon, l'Allemagne, la France, l'Italie. Le nucléaire fait face à – comme j'ai dit tout à l'heure – à des défis techniques majeurs, coûte de plus en plus cher, on parle grosso modo deux à quatre fois plus cher que l'hydroélectricité – sans doute plus si on incluait la gestion à long terme des résidus des déchets nucléaires – et le déclin relatif du nucléaire est présent là – l'année dernière c'était 10% de l'énergie mondiale et il y a 20 ans c'était 17%, donc c'est quand-même une chute d'à peu près 40% en 20 ans.

1880

À l'inverse, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique augmente à des taux annuels très élevés, de 10, 20, 25% dans certains cas. Il y a un élément qu'il ne faut pas oublier c'est qu'au moment de l'expansion du nucléaire il y a une quarantaine d'années grosso modo une cinquantaine peut-être ou quarantaine, on n'avait pas toutes les autres alternatives énergétiques qu'on a aujourd'hui. Elles n'étaient pas aussi développées qu'elles le sont aujourd'hui. Donc, c'est un autre élément, qu'à notre avis, il faut tenir compte.

1885

1890

Finalement, lorsqu'on regarde par exemple les ressources du Québec répertoriées dans le rapport DIVEX et les ressources qui sont normées – là j'insiste sur le terme normées, par la norme

43101 de l'Autorité des marchés canadienne, à laquelle se réfère l'Autorité des marchés canadienne, ça correspond à 0.25% des ressources mondiales normées seraient au Québec, c'est minime.

1895

Dans le rapport du ministère des ressources naturelles de 2013, il y a seulement deux projets d'uranium qui sont répertoriés dans la catégorie de mise en valeur – je ne me souviens plus si c'était mise en valeur ou développement mais disons exploration avancée qui pourrait potentiellement devenir des mines – c'était celui de Strateco et celui de Abitex. Et dans les deux cas, on parle d'une capacité de production d'à peu près sept ans chacun, correspondant à peu près à quatre mois de consommation mondiale de l'uranium.

1900

**LE PRÉSIDENT :**

1905

Vous avez dit Strateco et l'autre?

**M. UGO LAPOINTE :**

Abitex. On souhaiterait aussi remettre à la commission et rappeler à la commission que dans... il y a eu – comme j'ai dit tout à l'heure un peu en début de présentation, il y a eu un historique de mobilisations ces dernières années qui a commencé beaucoup à la mi- des années 2000 et qui s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui. C'est un peu particulier parce que, souvent des fois, on a vu ces dernières années, des mobilisations qu'on pourrait appeler *flash* – comme les gaz de schiste, en l'espace de quelques semaines ou quelques mois – une grande mobilisation puis ensuite il y a une réaction politique. Dans le cas de l'uranium, ça été plutôt lent, une lente progression.

1910

1915

Mais aujourd'hui, il y a quand-même pas loin de 400 municipalités qui ont des résolutions qui demandent grosso modo soit un moratoire sur l'uranium, soit des interdictions sur une partie du territoire. Donc, il y a vraiment une véritable préoccupation au niveau des citoyens et des municipalités sur cet enjeu ces dernières années. On va remettre à la commission des exemples ou des modèles de résolution qui ont servi à ces municipalités, notamment une en 2011 qui a été parrainée à l'époque par le maire Gaétan Ruest d'Amqui, et, une autre en mars 2013, également parrainée par monsieur de Amqui et qui fait en sorte aujourd'hui qu'on est grosso modo – il y a à peu près 400 municipalités ou MRC qui ont adopté des résolutions qui vont dans ce sens-là.

1920

1925

Finalement, pour conclure, je vous ai mentionné plusieurs éléments qui préoccupent les membres de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine et qui vous invitent dans le fond à analyser ces enjeux, mais en terminant, j'aimerais peut-être insister sur les enjeux un petit peu plus pointus parmi ces grands enjeux que je vous ai soulevés au début.

1930

1935 On aimerait particulièrement que la commission d'abord, comme je vous ai dit tout à l'heure, se penche sur les lacunes identifiées dans les deux études. Donc, les incertitudes qui demeurent, les lacunes qui demeurent, que ce soit dans l'étude de l'Institut national de la santé publique ou dans celle de l'Académie des sciences des États-Unis, si vous pouviez le faire une contribution, non seulement pour le Québec mais également peut-être pour l'Amérique du Nord et plus, d'essayer de combler ces lacunes-là avec d'autres informations, ça pourrait être pertinent.

1940 On insiste également, si vous pouvez, vraiment documenter des cas d'accidents et d'incidents, que ce soit des déversements miniers, que ce soit des fuites sous les digues ou des fuites dans les nappes phréatiques ou des fuites associées à la transformation, la production dans l'usine qui est sur place, et de voir dans quelle mesure ces fuites ou ces incidents ou ces accidents ont eu des effets sur l'environnement, combien ça a coûté à nettoyer, etc.

1945 Un troisième point sur lequel on vous incite à regarder, c'est vraiment ce qui se fait ailleurs, surtout en Saskatchewan – ça c'est incontournable – c'est sûr qu'au Canada c'est la principale puis même dans le monde une des principales productions uranifères – mais on nous présente toujours la production uranifère en Saskatchewan comme étant un modèle, un paradis pour la production d'uranium dans le monde et qu'il n'y a aucun problème.

1950 Pour nous, c'est inconcevable. C'est certain qu'il y a des problèmes, ça ne se peut pas qu'il n'y ait pas de problèmes. On suit l'industrie minière depuis des années, que ce soit en exploration ou en exploitation, il y a toujours des défis et des enjeux, et quand on regarde les deux études – je vous les ai mentionnées tout à l'heure, l'Académie des sciences des États-Unis ou celle de la santé publique – on dénote des problèmes, des risques, des impacts.

1960 Donc, dans le cas de la Saskatchewan, on insiste pour que vous ayez un regard particulier justement sur quels ont été les problèmes rencontrés dans les 10 – 20 dernières années dans certaines mines. Encore une fois, y a-t-il eu des incidents? Comment ça été géré? C'est quoi les défis? Et surtout, on imagine que vous allez faire des visites de ces sites-là parce que ça été annoncé, bon, on ne sait pas trop lesquelles encore – surtout parler à des gens qui ne sont pas directement associés à l'industrie, pas directement associés aux producteurs – oui, parler avec ces gens-là c'est important aussi – mais parler à des gens de la communauté, à des groupes qui peuvent être critiques pour l'industrie, qui ont des informations pertinentes à véhiculer, que ce soit sur le point de vue social ou environnemental ou même économique.

1970 On insiste également pour que le regard ne se limite pas à la Saskatchewan. Et là, il y a peut-être des expériences qui sont pertinentes, oui, il y en a en Ontario à Elliott Lake, notamment des expériences de restauration au cours des années 90 – donc là, il y a peut-être un regard critique ou analytique à faire au point de vue de l'efficacité de ces méthodes de restauration faites à Elliott Lake depuis maintenant presque 20 ans.

1975 La France, la France peut être aussi un territoire intéressant, il y a eu de la production d'uranium. Je n'ai pas les dates mais on pourrait peut-être penser à des sites qui ont été restaurés il y a plus de 30 ans, 40 ans, 50 ans maintenant et la France, nous pensons à une réflexion justement sur comment gérer ces sites-là à long terme, et là il y a peut-être quelque chose à apprendre de l'efficacité des méthodes que eux ont mis en place ou non, et de comment aussi transmettre cette connaissance, cette mémoire aux générations futures sur des milliers d'années, entre autres, par exemple, de ne pas aller faire du développement dans ces milieux-là. Donc, je pense qu'il y a une réflexion en France au niveau de ce qu'on appelle la mémoire institutionnelle,

1980 comment institutionnaliser cette mémoire sur des milliers d'années à propos de ces sites contaminés.

Bien sûr, la gestion des résidus à long terme, vous l'avez compris, avec tout ce que ça implique comme enjeu.

1985 Les garanties financières pour, non seulement pour la restauration des sites mais également pour la gestion, le maintien à long terme des infrastructures de ces sites, quelles sont les exigences actuelles de la CCSN, quelles sont les exigences du Québec, quels sont les meilleurs modèles internationaux. Le *Super Fund* aux États-Unis peut être un modèle intéressant mais il faut regarder également les faiblesses de ce modèle-là – il y en a sûrement.

1990

Maintenant, un autre enjeu plus pointu sur lequel on vous invite à regarder c'est tout ce qui concerne la crédibilité de la CCSN - donc de la Commission canadienne de sûreté nucléaire – nous on constate qu'il y a un problème de crédibilité ou de perception de crédibilité chez une bonne partie de la population des différents intervenants, que ce soit des groupes citoyens, des groupes environnementaux ou certaines municipalités. À cet égard, nous on pense qu'il y a un fondement pour cette perception de manque de crédibilité et donc, ce serait de creuser qu'est-ce qui alimente cette perception de manque de crédibilité.

1995

2000 Il y a certains événements que, bon, on peut vous pointer. C'est sûr que l'événement de Linda Keen, du renvoi de la présidente Linda Keen en 2008, a été peut-être un déclencheur important et que la présidente a été remplacée. Bon, la présidente voulait mettre des mesures de sécurité, là il y a eu un imbroglio au niveau du gouvernement et là elle a été remplacée – donc il y a une question de partialité qui est là depuis ce temps-là. Mais également regarder le mandat de la CCSN : c'est quoi ses limites au point de vue social, au point de vue santé.

2005

Nous on a participé à des commissions de la CCSN à Mistassini, on les a suivis, et il a été clairement dit par les commissaires de la CCSN « Nous on ne regarde pas tout ce qui est enjeu d'acceptabilité sociale à la limite d'impact psychosociaux, sociaux, qui, à notre avis et même du point de vue de la Santé publique du Québec, sont des éléments de la santé globale, des impacts sociaux, psychosociaux, culturels sur les Nations Autochtones mais eux l'ont clairement dit « On

2010

ne regarde pas ça » - et ils l'ont répété à plusieurs reprises. C'est un exemple de limite du mandat de la CCSN.

2015 Bien sûr, les cadres réglementaires et de la gouvernance là-dessus en particulier, on attire votre attention sur la nouvelle Loi sur les mines. Oui, il y a des avancées importantes pour lesquelles nous et plusieurs autres, dont les municipalités, se sont battues pour gagner ces avancées mais il reste encore beaucoup de lacunes. Et tantôt on pourrait peut-être les explorer ensemble, mais une de ces lacunes-là c'est – il y a des principes maintenant qui sont inscrits dans la loi mais – je vais utiliser un anglicisme – l'opérationnalisation de ces principes-là est pas réglé, notamment au niveau des choix d'utilisation du territoire, la préséance des droits miniers par rapport à d'autres lois ou utilisations du territoire.

2020

2025 La Loi sur le développement durable du Québec : comment s'inscrirait la filière uranium par rapport aux 16 principes? La stratégie énergétique du Québec : est-ce qu'il y a des mentions de la filière d'uranium ou nucléaire dans la dernière stratégie énergétique? Surtout que là on vient de fermer la seule centrale nucléaire au Québec. Le Plan Nord : quelle était la place de l'uranium faite dans le Plan Nord?

2030 Finalement, l'acceptabilité sociale qui – bon, un terme que tout le monde utilise de plus en plus mais qui soulève beaucoup de questionnement, que ce soit au niveau d'acceptabilité locale, nationale, régionale ou quel critère appliquer pour justement rendre effectif ce principe-là, ce concept-là de l'acceptabilité sociale.

2035 Aussi, si vous pouviez commander une étude indépendante économique, à caractère économique – parce que ce qu'on comprend c'est que votre mandat est également de regarder ce qui est économique – ça pourrait être pertinent dans la mesure d'avoir des universitaires ou un groupe indépendant qui regarde quel est le potentiel réel de l'uranium au Québec, mais surtout c'est quoi le contexte mondial de l'économie de l'uranium à court, moyen - long terme c'est probablement difficile à déterminer - mais au moins à court moyen terme – et quels sont les facteurs de risque, les principaux facteurs de risque mondiaux qui risquent d'affecter ce marché à court et à moyen terme, et quelle est la place du Québec ou quelle peut être la place du Québec dans ce marché.

2040

2045 Nous on a l'impression que c'est minime ce que le Québec peut contribuer et il y a encore beaucoup, beaucoup d'incertitudes par rapport à l'avenir de – à court et à moyen terme – l'avenir de la filière du nucléaire.

2050 En terminant, j'aimerais vous sensibiliser à deux réalités que les groupes citoyens, certaines petites municipalités nous vivons par rapport au dossier des mines au Québec ces dernières années.

2055 La première c'est qu'il ne faut pas sous estimer le poids des *lobby* miniers des associations  
qui représentent cette industrie, notamment les grandes entreprises mais également les  
associations de petites entreprises. Une récente étude répertoriait pas loin de 140 mandats – si je  
ne me trompe pas – ou 140 mandats sur le registre du lobbyiste au niveau du secteur minier ces  
dernières années, alors qu'il y a 125 députés à l'Assemblée nationale. C'est un des *lobbys* les plus  
2060 présents à l'Assemblée nationale. Ça peut avoir sa place, mais il faut comprendre le poids que ça a  
par rapport au poids, par exemple, d'un organisme comme le nôtre, qui a un représentant auprès  
du gouvernement de temps en temps, ou de d'autres associations de citoyens qui, pratiquement,  
n'ont pas de moyens d'intervenir au niveau du gouvernement, ou des petites municipalités.

2065 Également, - et ça été soulevé dans la présentation précédente – l'enjeu du financement des  
différents intervenants et le déséquilibre qui existe, qui est réel, entre des intervenants de groupes  
citoyens, de groupes environnementaux ou les petites municipalités versus le financement  
disponible du côté de l'industrie et des associations industrielles, et donc de l'effet que cette  
capacité peut avoir sur les informations qui seront présentées devant cette commission au cours de  
la prochaine année.

2070 Voilà. En conclusion, on rappelle notre position. La Coalition pour que le Québec ait  
meilleure mine est en faveur d'un moratoire sur les mines d'uranium tant qu'on ne fera pas la  
démonstration de la pertinence de l'uranium ni de l'absence de risque inacceptable face à cette  
filrière. Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

2075 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je commencerais par une première question avec votre dernière phrase. Comment  
vous voyez ça, vous, le déséquilibre de financement de l'industrie et des forces sociales, je veux  
dire comment imaginez-vous une solution?

2080 **M. UGO LAPOINTE :**

2085 Bon. La solution, ça ce n'est pas facile. Mais on a quelques pistes. Mais je pense qu'avant  
même de parler de solutions, il faut être conscient du problème. Donc, si votre commission est  
consciente de ce problème-là, à ce moment-là, vous pouvez appliquer une espèce de filtre, de  
conscience si vous voulez, analytique, de dire c'est quoi la balance dans les informations qu'on  
nous présente provenant d'une direction versus la balance des informations qu'on nous présente  
de l'autre. Donc, vous, vous devez être sensible à cet aspect-là.

2090 Maintenant, dans un monde idéal et ce que réclament beaucoup d'organismes depuis des  
années au Québec, c'est que, à deux niveaux, c'est que des commissions comme la vôtre

2095 financent la participation de groupes citoyens, de groupes environnementaux, d'organismes à but non lucratif. Comme le fait par exemple l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour l'évaluation de projets industriels, notamment les projets miniers, lorsque l'évaluation est déclenchée du côté fédéral, comme le fait également l'Office de l'énergie du Québec – si je ne m'abuse – bref, c'est un modèle qui existe. Donc, ça permet d'équilibrer un peu l'apport des analyses et des informations qui sont soumises devant les commissions. Ça c'est la première partie.

2100 La deuxième partie de la réponse c'est que, bon, le gouvernement devrait, du point de vue de bien des organismes, accroître la participation citoyenne municipale à ces enjeux-là pour s'assurer notamment que les principes, les 16 beaux principes dans la Loi du développement durable puissent se concrétiser par justement un meilleur équilibre de l'information apportée et des analyses apportées afin de choisir, dans les cas analysés, les meilleures solutions pour les projets industriels ou des choix de filière, comme par exemple la filière au nom de l'uranium au Québec.

2110 Donc, ce sont des solutions qui ne sont pas à court terme, à moins que vous ayez une baguette magique qui puisse régler ces problèmes à court terme, mais disons que si vous pouvez en faire mention ou en être conscient d'abord, puis en faire mention dans votre rapport, ça pourrait être pertinent.

**LE PRÉSIDENT :**

2115 Pour le mandat en cours, je pensais que vous vouliez une solution maintenant?

**M. UGO LAPOINTE :**

Ben...

2120 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça que vous nous dites?

2125 **M. UGO LAPOINTE :**

Si vous êtes capable de fournir une solution, bien oui. Si vous êtes capable de donner une solution à ce problème-là, bien sûr.



**LE PRÉSIDENT :**

2130

Mais avez-vous des problèmes présentement d'expertise? Vous avez développé tellement de chose et d'aspects ... On voit que vous avez une saisie du problème ou de certains des problèmes, est-ce que vous avez un problème à participer présentement à notre commission, dans un contexte comme ça?

2135

**M. UGO LAPOINTE :**

2140

Honnêtement, oui. C'est-à-dire que si on avait un budget – par exemple donnez-nous 300 000 \$, 500 000 \$, 600 000 \$ et on pourra faire faire des études qui, on pense, auraient le mérite d'être faites. Donc, ça c'est la réalité.

2145

Par contre, si vous retournez du côté des associations industrielles, des associations minières notamment, ou les associations uranifères ou nucléaires, elles ont le 300 000 \$, 400 000 \$, 500 000 \$ pour financer des études qui vont être présentées devant cette commission éventuellement.

**LE PRÉSIDENT :**

2150

J'imagine qu'elles ont des cotisations ou des cotisants?

**M. UGO LAPOINTE :**

2155

Les associations industrielles? Oui. Mais certainement pas à la même hauteur que nos cotisants sont capables de fournir.

**LE PRÉSIDENT :**

2160

Mais comment vous justifieriez que l'État vous donne cette aide via un budget venant, que ce soit de nous ou un ministère qui aura un budget d'aide. Comment vous le justifiez – vous dites faudrait établir un équilibre, mais est-ce que l'État accorde des aides à ces gens-là pour lesquelles vous revendiqueriez une sorte de parité? J'essaie de comprendre quelles sortes de justificatifs vous pouvez apporter autrement que de dire : on aimerait pouvoir faire de la contre-expertise, on aimerait développer et faire des études. J'imagine qu'eux aussi, ceux qui participeraient, vont rêver de la même chose. Comment vous justifiez cela?

2165

**M. UGO LAPOINTE :**

2170 Mais comme j'ai dit tout à l'heure, d'un point de vue des institutions publiques, institutions  
démocratiques qui est d'ailleurs un des champs principaux du gouvernement du Québec, il est  
important de favoriser cette participation citoyenne, cette participation des associations disons non-  
industrielles ou non-économiques, cette frange de la communauté québécoise qui nourrit les  
orientations politiques du Québec, il faut l'entretenir, la soutenir.

2175 Ce n'est pas nouveau comme problématique au Québec. C'est des organismes  
communautaires, c'est des associations à but non-lucratif, c'est des groupes environnementaux qui  
le réclament depuis des années. Sans trop s'étendre dans cette problématique – parce que c'est  
peut-être un peu à côté, mais en même temps relié mais un petit peu à côté des enjeux de fond –  
l'important pour nous c'est d'en être conscient que ça existe et, si possible, trouver des solutions à  
2180 court terme, on serait très heureux. Mais, une autre avenue, comme j'ai dit tout à l'heure aussi qui  
peut être considérée au niveau de la justification, c'est au niveau de la Loi sur le développement  
durable du Québec, on a adopté cette loi à l'unanimité en 2006. Il y a 16 principes. Parmi les  
principes on parle d'accès à l'information, participation citoyenne. Dans cette optique, qu'est-ce  
que le gouvernement met en place pour concrétiser ce principe-là, notamment au niveau des  
grandes évaluations environnementales stratégiques, comme celle-ci.

2185

**LE PRÉSIDENT :**

Michèle?

2190

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

2195 Deux questions de clarification – peut-être que vous allez pouvoir même apporter un  
éclairage. Vous nous dites que le GIEC récemment a – je vais mettre la feuille devant moi, faut que  
je parle dans le micro – a fait une étude, vous dites même 2014 si je ne me suis pas trompée,  
concernant, en fait qui touche ou qui met en relief les défauts ou en tout cas les déclin ou les  
faiblesses de l'industrie nucléaire comme palliatif au gaz à effet de serre, j'aimerais que vous  
élaboriez un peu sur cette étude et, à la limite, si vous pouvez nous envoyer la référence.

2200

**M. UGO LAPOINTE :**

2205 Oui, la référence va être envoyée. Ça concerne – je pense que c'était le troisième rapport  
du groupe – par contre, j'ai dit en gros ce que j'avais à dire sur cette étude-là, c'est-à-dire quand on  
regarde un paragraphe ou deux qui expliquent très clairement les défis auxquels fait face le  
nucléaire au point de vue sécurité notamment, et la difficulté de déployer cette filière pour vraiment

avoir un impact significatif sur les changements climatiques et ça, ça se traduit dans un des tableaux – je pense que c'était, entre autres, du résumé pour les politiciens, les décideurs publics – où on voit vraiment que la contribution du nucléaire est minime par rapport aux autres champs d'action que le GIEC suggère – dans lequel le GIEC suggère d'intervenir.

2210

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

En fait, on apprécie, on sait qu'on est capable de trouver l'étude et on l'a probablement déjà dans la pile d'information, qui n'est pas sur notre site mais qui est déjà à l'étude, sauf que ça permet d'éclairer davantage et au public d'en prendre connaissance – ça c'était la première chose.

2215

Vous nous dites pour Québec meilleure mine : on est ouvert au développement minier dans la mesure où les conditions sont optimales, ou l'absence de risques est démontrée. Advenant que cette commission puisse au moins poser les conditions pour arriver à un risque minimal et détermine les grands axes pour arriver à une gestion adéquate – excusez-nous – à ce moment-là, est-ce que la position de Québec meilleure mine, par rapport à l'uranium, resterait la même? Parce que vous avez deux volets : l'exploration et l'exploitation et, d'autre part, les usages. Alors, seriez-vous capable de concilier l'exploration et l'exploitation de l'uranium dans des conditions optimales?

2220

2225

**M. UGO LAPOINTE :**

Deux éléments de réponse. La première c'est que on a insisté sur le mot risque acceptable ou inacceptable, peu importe là, selon le cadre, en réalité, l'étude DIVEX aurait dû faire ça, mais peut-être que votre rapport pourra le faire également, ce qu'on souhaite c'est une rigueur face à l'intérêt public où on présente : voici les risques connus, voici les impacts connus, et voici les incertitudes et les lacunes qui demeurent. O.K. Et ensuite, on peut faire cette même grille-là mais avec, bon, risques connus, impacts connus, après mesures de mitigation ou d'atténuation, et lacunes qui persistent. À ce moment-là, si votre rapport contient au moins ces éléments-là, les décideurs publics, la population peut dire est-ce que ces risques-là, est-ce que ces impacts-là sont acceptables pour nous dans la balance des bénéfices potentiels, ou non.

2230

2235

Concernant la position de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, moi je peux vous dire qu'à l'intérieur de notre *membership*, au niveau des 30 organismes qui sont membres chez nous, il y a clairement des organismes qui eux ont déjà fait leur nid, ont déjà fait une analyse de ce dossier-là depuis des années et pour eux, c'est non, c'est non. D'autres sont plutôt à une étape dire, écoutez, on veut avoir les informations, c'est quoi les risques connus, les impacts connus, les incertitudes qui demeurent, et on se prononcera en temps et lieux.

2240

2245

D'ailleurs, nous avons collectivement, la Coalition, de façon solidaire saluer la gestion du gouvernement précédent de mener cette audience générique parce qu'on la réclamait avec

2250 d'autres, justement pour faire cet exercice-là. Mais je pense que dans la réalité – connaissant la réalité des mines en général puis particulièrement avec les risques accrus, de notre point de vue, au niveau des contaminants radioactifs qui peuvent s'ajouter à des contaminants chimiques ou autre, qui peuvent avoir des synergies même des augmentations de risque au-delà de l'addition de chacun de ces éléments-là et également du fait de l'utilisation de l'uranium, qui sont le point de vue problématique, il est fort probable que nous ayons toujours un regard défavorable à la fin. Cela dit, c'est à vous de nous convaincre ou c'est à l'industrie de nous convaincre.

2255 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

2260 C'est à nous d'être rigoureux. On comprend très bien le sens de votre message. Une dernière question. Vous nous demandez de regarder le portrait de la Saskatchewan avec une grande vigilance. Je vous retournerais la question : A votre avis ou avez-vous des échos ou avez-vous des pistes vers lesquelles se tourner pour justement soulever un portrait qui serait différent de celui qui semble dans le public actuellement moins problématique qu'i ne semble?

**M. UGO LAPOINTE :**

2265 En fait, il y a peut-être... Oui, en fait, et ça, ça pourrait même venir dans un deuxième temps, je ne suis peut-être pas capable de répondre à cette question-là maintenant devant vous. Mais il y a quand-même des organismes, au moins une demi-douzaine si ce n'est pas une dizaine d'organismes en Saskatchewan qui se préoccupent que ce soit des impacts sociaux ou environnementaux, sanitaires ou économiques de cette filière-là en Saskatchewan. Donc, nous on peut vous envoyer une liste de ces différents organismes, sans problème.

2270 Au niveau des Nations Autochtones également, il y a des organismes qui peuvent être consultés et, c'est jamais clair non plus et il faut comprendre, c'est jamais noir ou blanc, c'est toujours des zones grises – mais la Saskatchewan, l'historique aussi, on vous invite à tenir compte de l'historique des mines en Saskatchewan : comment ces mines se sont implantées dans la réalité saskatchewannaise. et comment cet historique a une incidence jusqu'à aujourd'hui.

2280 Les mines, à notre point de vue, les mines de Saskatchewan se sont implantées à l'époque de l'après-guerre et, de ce que qu'on comprend principalement pour produire de l'uranium servant à l'armement nucléaire pendant les 10, 15, 20 premières années. Le bras était déjà dans le tordeur pour la suite.

2285 C'est pas... nous on a l'occasion au Québec de faire un choix de société. On a des nouvelles lois environnementales depuis les années 70, on a de nouveaux cadres qui sont en place qui n'existaient pas à l'époque de l'implantation de cette industrie-là en Saskatchewan et donc, est-ce que ou parce que la Saskatchewan le fait nous on doit le faire. Nous on pense qu'il y

a une considération temporelle qui doit être faite, historique et de l'évolution non seulement des cadres mais également des valeurs et principes qui animent la société d'aujourd'hui et tous les défis environnementaux et internationaux auxquels on fait face aujourd'hui.

2290           Donc, des organismes autochtones, non autochtones, oui, ça on pourra vous transmettre ça, J'avais aussi autre chose, ah oui. Pour votre information, en 2011, dans la foulée du débat très chaud à l'époque en 2009-2010 sur l'uranium, suite à la sortie des médecins, en janvier 2011, il y a eu une délégation du Québec qui s'est rendue en Saskatchewan, commandée ou organisée, si on veut, par le gouvernement du Québec de l'époque, sous la responsabilité du ministre des mines à  
2295 l'époque qui était monsieur Simard.

          Nous il y a fallu insister pour qu'on ait une place sur cette délégation, et finalement on en a eu une. Donc, on a eu un représentant qui a pu se déplacer en Saskatchewan lors de cette visite et je vais vous déposer le communiqué de presse qu'on a émis le 12 janvier préalablement à cette  
2300 délégation, mais également un autre le 14 janvier suite à la visite. Mais on posait plusieurs questions – je ne pense pas que je vais toutes les lire ici mais – qui sont en lien avec les préoccupations que je vous ai soulevées depuis le début de la présentation.

**LE PRÉSIDENT :**

2305           Est-ce qu'il y a un rapport de mission?

**M. UGO LAPOINTE :**

2310           À ma connaissance, il n'y a pas eu de rapport de mission comme tel. Mais nous on a fait notre propre bilan avec notre délégué qui y était pour souligner les aspects qu'on trouvait problématiques. De mémoire, les grands enjeux qu'on trouvait problématiques dans ce bilan-là c'était que, comme d'habitude c'était une visite organisée par les entreprises minières avec les gens des entreprises minières qui présentaient leur information et des gens des ministères  
2315 également, mais il n'y avait aucune autre perspective critique de ceux qui pouvaient avoir un regard complémentaire, qui auraient pu apporter de l'information complémentaire. Donc ça, ça avait beaucoup chatouillé le délégué qui s'était rendu.

          L'autre aspect qui avait été souligné, c'est qu'il y a une question qui a été posée au  
2320 représentant du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan, à savoir s'ils avaient des données notamment longitudinales, sur cinquante ans par exemple, de l'effet, que ce soit sanitaire ou environnementale, sur les eaux souterraines ou les eaux environnantes des mines en Saskatchewan, et il n'y avait pas de telle étude longitudinale, donc c'est un autre aspect. Donc, j'oublie là – mais je vous transmettrai un peu le bilan qui avait été fait.

2325

**LE PRÉSIDENT :**

2330 Vous avez fait un historique de la mobilisation ou de la prise de conscience, c'est selon, au Québec vous avez dit que ça n'a pas été une espèce de grosse flambée, ça a monté doucement cette préoccupation, progressivement. Et vous avez mentionné, par exemple le cas de Sept-Îles. Vous avez dit, vous avez présenté ça comme étant, bon, dans cet espèce de *continuum*, je me pose une question. Matoush, le projet est assez récent, il y avait une forte mobilisation, on a vu les gens, ils étaient très nombreux, la salle était pleine et à Sept-Îles, il n'y avait pas 15 personnes. Elle est où la mobilisation? Est-ce qu'on est pas devant une mobilisation *flash* qui a disparu à certains  
2335 endroits, parce que c'est évident partout que cette préoccupation est forte maintenant.

**M. UGO LAPOINTE :**

2340 Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

J'insiste sur le «maintenant».

2345 **M. UGO LAPOINTE :**

C'est-à-dire que si vous aviez fait ce BAPE-là il y a quatre ans, vous auriez eu du monde, beaucoup à Sept-Îles. C'est-à-dire que, en 2008-2009, il y a eu des marches successives, je pense que la plus grosse était 3 000 personnes dans la rue, résolution municipale, donc,  
2350 aujourd'hui on arrive cinq ans plus tard, faut pas s'attendre à ce que les gens vont, dans la perspective de notre point de vue de la population, c'est que c'est un dossier réglé à la limite, presque.

2355 Probablement que vous allez peut-être voir une plus grande participation dans les autres phases, mais encore là, ce qu'on comprend c'est que vous ne vous rendez plus dans les régions, donc peut-être que vous la verrez pas.

**LE PRÉSIDENT :**

2360 Mais vous dites qu'il y a 400 municipalités par exemple qui ont des résolutions, qu'ils n'en veulent pas sur leur territoire. Moi je n'en ai pas encore vu une qui est venu nous dire de quoi elle aurait besoin comme outil en termes de gouvernance pour régler ces questions-là. Leur préoccupation, ils sont peut-être membre de votre coalition ou on les voit pas, ils sont où?

2365

**M. UGO LAPOINTE :**

Premièrement, les municipalités ne sont pas membres de la coalition, elles sont à part. Disons que dans ce dossier-là, ce sont des partenaires. D'autre part...

2370

**LE PRÉSIDENT :**

Les groupes environnementaux?

2375

**M. UGO LAPOINTE :**

Vous avez vu, vous avez vu quelques municipalités quand-même qui se sont déplacées dans le secteur de l'Outaouais.

2380

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2385

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Oui.

**M. UGO LAPOINTE :**

2390

Oui, et donc ce qu'on se rend compte dans les préconsultations aussi, c'est – puis corrigez-nous si on se trompe – c'est que vraiment là où le dossier est plus récent, c'est là où il y avait le plus de participation.

**LE PRÉSIDENT :**

2395

Tout à fait.

**M. UGO LAPOINTE :**

2400

Dont Mistassini. Ça veut pas dire pour autant que les préoccupations que les municipalités avaient il y a deux ans, trois ans, quatre ans, ne sont plus là. Elles sont toujours là. Maintenant, comment convaincre ces représentants de venir devant vous, écoutez, c'est un phénomène sociologique mais, j'imagine, on peut s'attendre que vous ayez quand-même des représentations à l'automne et à l'hiver 2015 de ces différents acteurs-là.

2405

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, je n'en doute pas, je ne l'exclus pas. Mais c'est que, comme on procède dans une logique qui veut axer les travaux de la commission sur les préoccupations des acteurs...

2410

**M. UGO LAPOINTE :**

Écoutez, Monsieur Francoeur...

2415

**LE PRÉSIDENT :**

... à exprimer.

2420

**M. UGO LAPOINTE :**

Ici on sort un peu du sujet. Mais regardons un peu comment fonctionne le débat politique et le débat social au Québec, les médias de masse ont un rôle très important. Lorsqu'il y a eu les gaz de schiste, une vague médiatique très importante, regardez maintenant il y a une commission stratégique à même sur les gaz de schiste et ça suscite pas non plus le même niveau de participation que c'était le cas en 2010-2011, le même niveau de mobilisation. Actuellement, ce qui anime au niveau des ressources naturelles au Québec, le débat médiatique, ce qui est nouveau parce que les médias fonctionnent beaucoup, et vous en savez quelque chose, Monsieur Francoeur, avec souvent, nous on nous explique trois choses : nouveauté, il faut que ce soit nouveau, que ce soit intéressant, que ce soit important, mais dans la priorité il faut que ce soit nouveau.

2425

2430

Dans le cas de l'uranium, ce n'est pas nécessairement nouveau là,, il y a eu des débats, des multi débats régionaux, qui ont culminé en 2009 avec le cas de Sept-Îles au niveau national, et qui maintenant se transfère du côté des Cris, on en entend un petit plus parler et de la situation Strateco, mais dans les débats sociopolitiques qui animent le Québec au niveau des ressources naturelles, on est plutôt dans une aire de post-mobilisation *flash* où là on essaie d'analyser la suite de ce dossier-là. Nous on s'en félicite parce que, dans le fond, il faut faire cet exercice parce que nous, on fait le constat que partout où tentent de s'implanter des projets d'uranium, il y a un refus systématique.

2435

2440

On ne connaît aucune municipalité qui a appuyé formellement l'industrie de l'uranium, à part Chibougamau et Chapais, ensemble, et, malgré cet appui, ces deux municipalités ont exprimé très clairement qu'elles ne veulent pas non plus faire ça au dépens des droits des Cris ou de l'intérêt



2445 des Cris. Les Cris ont été très clairs par rapport à leur position à cette filière-là sur leur territoire, alors qu'ils favorisent également d'autres développements miniers.

2450 Donc, c'est bien de faire cet exercice maintenant, à savoir, est-ce qu'on va de l'avant oui ou non avec l'uranium au Québec et à quelles conditions. C'est un choix de société. Si on ne faisait pas cet exercice, on se retrouverait encore avec des, dans le fond, une série de conflits comme on a observés, que ce soit dans la région de l'Outaouais, Hautes-Laurentides, Côte-Nord, Pointe-à-la-Croix, maintenant le nord du Québec. Donc, c'est important de le faire, que ce soit pour le choix collectif que nous on veut, et également pour envoyer le signal à l'industrie, un signal clair, oui ou non.

2455

**LE PRÉSIDENT :**

2460 D'accord. Une autre question. Vous avez dit qu'on ne peut pas dissocier l'exploration de l'utilisation. Vous avez soulevé le problème moral que ça pose. Lors d'audiences antérieures, il y a des gens qui nous ont dit : on ne peut pas dissocier l'exploration de l'exploitation parce qu'une fois qu'on a le pied dans la porte, c'est difficile d'arrêter le mouvement. Est-ce que, vous n'avez pas mentionné cette dimension-là, est-ce que pour vous, dans un premier temps, c'est une dimension ou c'est une logique qui vous interpelle?

2465

**M. UGO LAPOINTE :**

2470 Absolument. Je suis content que vous souleviez ce point, parce que j'avais oublié de le mentionner. Mais, effectivement, on entend souvent dire l'exploration minière en général ou l'exploration uranifère, ici en particulier, n'a pas d'impact. Ce n'est pas vrai. L'exploration a des impacts. L'exploration peut être, est graduelle, donc on part du petit projet avec la pioche et la pelle du prospecteur typique à un projet d'exploration moyen ou avancé où on a des dizaines, des centaines de trous de forage, toutes les routes et chemins de bois qui viennent avec les coupes, les tranchées, donc enlever le mort-terrain pour regarder la roche. Parfois les tranchées, c'est en nombre de 10, 20, 30 tranchées de cinquante mètres de long qu'on fait – donc ce n'est pas vrai que l'exploration n'a pas d'impact.

2475

2480 D'ailleurs, c'est une des préoccupations qui a été un peu écartée de toute la réforme de Loi sur les mines, faute de capacité politique de mettre cet enjeu de l'avant, mais qui a été soulignée dans les commissions parlementaires de la réforme de la Loi sur les mines ces dernières années, notamment par nous, mais également par les Cris. Les instances crées, qui sont venu présenter des mémoires en commission parlementaire sur la Loi sur les mines, ont insisté sur le manque d'encadrement de l'exploration en général, et les instances Inuits également ont fait ces représentations.

2485 Rapidement, comme exemple, en Ontario ou même au Labrador, ou même dans certaines  
portions des Territoires du Nord-Ouest, il y a des mécanismes de subdivision des travaux  
d'exploration, par exemple préliminaires, intermédiaires, avancés, avec des obligations différentes  
selon les étapes et les permis requis selon les différentes étapes, les obligations d'information et de  
consultation selon les différentes étapes.

2490 Le cas qui a été mentionné plus tôt de la décision de la Cour d'appel de Ross River sur les  
droits constitutionnels des Autochtones est très important. En gros, si on résume la décision de la  
Cour d'appel, c'est le fait de laisser une entreprise *claimer* sans informer et sans consulter  
préalablement, ça pose problème au point de vue constitutionnel au niveau des droits des  
2495 Autochtones. Et le deuxième point important c'est le fait de laisser explorer, donc faire des travaux  
d'exploration sur les *claim* acquis et sans obligation d'informer et sans obligation de consulter avant  
de faire ces travaux d'exploration, ça pose problème au niveau des droits constitutionnels des  
Autochtones. C'est ça la décision de la Cour d'appel du Yukon.

2500 Et face à ces deux autres points forts du jugement de monsieur le juge, dont j'ai oublié le  
nom, le gouvernement du Yukon a dit : pour les travaux d'exploration, je peux comprendre là, on va  
essayer de mettre en place, changer la Loi sur les mines du Yukon pour mettre en place de  
l'information et consultation, mais sur l'enjeu de *claimer* dans le fond, mais d'obliger d'informer et  
de consulter avant de *claimer*, ça, le gouvernement du Yukon avait de la difficulté avec ça et a  
2505 voulu amener ça en Cour suprême du Canada sur cet aspect.

La Cour suprême du Canada, l'été dernier, a refusé d'entendre la cause. Autrement dit, la  
Cour suprême a validé la décision de la Cour d'appel du Yukon et là le gouvernement du Yukon a  
été obligé de changer sa loi sur les mines pour s'adapter à cette décision, là je ne pourrais pas  
2510 vous dire où ils en sont dans leur modification, mais le régime du *free entry* ou *free mining* ou libre-  
accès que le Yukon applique est très très semblable à celui du Québec. Et nous, comme plusieurs  
juristes, pensons que ce n'est qu'une question de temps avant que le Québec se butte à cette  
réalité constitutionnelle au niveau de l'acquisition du *claim* et de l'exploration minière au Québec  
face aux Nations Autochtones.

2515 **LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais ramener ce débat-là à un autre niveau. On a entendu des gens, quand des  
municipalités disent on ne veut pas, par exemple, d'exploration sur notre territoire, on comprend  
2520 très bien que c'est parce qu'elles ne veulent pas, que si on trouve quelque chose, qu'on aille  
jusqu'à la phase de l'exploitation. On pense bloquer l'exploitation par l'exploration. On pourrait dire  
de la même façon qu'il y a beaucoup de gens quand ils voient arriver un projet d'exploration dans  
leur secteur, ce sont moins les impacts de l'exploration, parce qu'on est quand-même pas...sauf

2525 quand on fait certains types plus avancés, on n'est pas devant des quantités énormes de matériau, de déblai, il y en a mais ce n'est pas l'équivalent d'une mine après 30 ans, on s'entend là-dessus.

2530 Donc, il y en a qui pense qu'on devrait avoir une idée plus concrète de ce que pourraient être les impacts au moment de l'ensemble de ce qui s'en vient, au moment où on commence l'exploration, pour l'autoriser ou pour être informé en tout état de cause avant de donner un consentement ou avant de donner, pour être consulté. Mais, le projet n'étant pas défini, ne connaissant pas le potentiel du site, c'est difficile de faire une étude d'impact, vous comprenez. Comment résoudre ce dilemme?

2535 Il y a des gens qui ont un besoin d'information mais le projet n'est pas assez défini pour qu'on puisse les informer mais, en même temps, ce besoin est légitime parce que les gens se disent : si je suis devant un monstre, je veux le savoir tout de suite. Alors, c'est un peu un problème de poule et d'œuf mais, vous qui avez réfléchi à la question, avez-vous une idée là-dessus?

**M. UGO LAPOINTE :**

2540 Oui, comme le suggère votre question, c'est une question très complexe, mais on pense qu'il y a des solutions, mais honnêtement c'est tellement complexe pour le politique que ça n'aboutit jamais.

2545 Ce qu'il faudrait probablement faire, c'est un chantier, au niveau de la réforme ou de la continuité de la réforme de la Loi sur les mines disons juste là-dessus, comment mieux encadrer l'exploration. Pour vous donner des pistes sur lesquelles nous on réfléchit depuis des années, dans un monde idéal, la séquence des événements devrait être quelque chose comme, d'abord il faut donner la possibilité aux communautés, donc aux municipalités, aux MRC dans un cas, ou aux communautés Autochtones dans un autre cas, de faire des schémas d'aménagement du territoire où ils peuvent désigner des zones d'exclusion à l'activité minière sur ces schémas-là, là je ne parle pas de l'uranium, je parle de façon générale, je pourrais revenir sur... donc des zones d'exclusion à l'activité minière.

2555 Actuellement, ça existe, ça existe pas de façon concrète, la nouvelle loi prévoit le principe que les municipalités pourront le faire, les MRC ,mais pas les communautés Autochtones, O.K., ça c'est important de le comprendre, et malgré que le principe est là, c'est un article qui n'est pas en vigueur actuellement et qui nous inquiète. Parce que quand est-ce qu'il va être finalement appliqué. Et là, ce qui avait été dit par le gouvernement précédent, c'est qu'il y aurait une réflexion avec les différents intervenants sur comment les municipalités peuvent appliquer ces nouveaux pouvoirs de zone d'exclusion de l'activité minière, quelles orientations gouvernementales devront-elles devoir respecter. Ça, ce n'est pas du tout réglé et ça pourrait ne jamais se régler si le politique ne pense pas que c'est un enjeu pressant. C'est sûr que nous on va faire des présentations en ce sens.

2560

2565 Donc, la première étape : aménagement du territoire avec des zones d'exclusion ou non, ou même des zones avec des conditions particulières, des zones sensibles, que ce soit d'un point de vue écologique, économique, social.

2570 Deuxièmement, lorsqu'on permet aux entreprises d'explorer, il y a une gradation. Et là, à notre avis, ça prend absolument un cadre plus défini justement pour refléter les différents niveaux d'impact ou de risque de cette gradation de l'exploration. Puis il y a, comme j'ai dit tout à l'heure, il y a des exemples en Ontario, du côté du Labrador ou ailleurs, lesquels on pourrait s'inspirer.

2575 Le défi c'est que le nœud du problème c'est que, est-ce qu'à un moment donné on a le droit de dire non, est-ce qu'on a le droit d'arrêter ce processus-là? Et ça, c'est le *bobo* que pas personne ne veut parler mais, actuellement, nous on a l'impression que – bien en fait ce n'est pas une impression – les cadres réglementaires actuels ne permettent pas de dire non à différentes étapes. Ce qui est appliqué maintenant, c'est un BAPE pour les mines, puis là il y a une consultation, puis il y a un rapport de recommandations, mais il n'y a pas de mécanisme, Seul le gouvernement, à un moment donné, pourrait décréter un non à la fin, s'il y a une mobilisation municipale ou citoyenne, mais au niveau des cadres, il n'y a rien de prévu.

2585 Et ça, il faut prévoir quelque chose à différentes étapes. Là on a découvert voici l'indice, voici le gîte, voici le gisement, est-ce qu'on continue, est-ce qu'on continue pas? Tu peux faire cela assez simple, en deux ou trois étapes. Et, à un moment donné, la communauté, ceux impactés, peuvent dire non. Puis ça s'arrête là. Ça finit là. Pour des raisons que ce soit sociales ou autres, ou écologiques ou économiques.

2590 Là la question se pose : est-ce qu'à ce moment-là, l'entreprise a droit à une compensation pour les travaux qu'elle a effectués? Ça c'est une pente dangereuse. Mais la question est légitime mais c'est une pente glissante. Ce qui existe dans la jurisprudence – de ce que l'on comprend de la jurisprudence canadienne à cet effet, c'est qu'il y a eu des cas où des entreprises minières se font dire non et elles ont eu droit à des compensations pour les travaux effectués, pour les montants de travaux, mais aucune compensation pour une valeur spéculative d'un gisement XYZ ou des revenus qu'elles auraient pu faire advenant qu'il y aurait eu une mine. Ça, à notre connaissance, ça n'existe pas dans la jurisprudence vraiment au niveau seulement des dépenses effectuées. Mais d'un point de vue éthique...

2600 **LE PRÉSIDENT :**

C'est peut-être parce que c'est difficile de prévoir quels vont être les profits sur 20 ans, parce qu'on ne connaît pas l'avenir.

**M. UGO LAPOINTE :**

2605

Absolument. Mais d'un point de vue de gestion d'entreprise, il y a aussi une responsabilité qui incombe, à notre point de vue, aux conseils d'administration des entreprises. Les entreprises doivent pouvoir analyser les risques sociaux auxquels ils font face. Si elles font abstraction de ces risques sociaux et qu'ils se retrouvent, du jour au lendemain, avec finalement une population qui dit non, non, non, et qu'ils ne l'ont pas vu venir ou qu'ils se sont fermé les yeux sur cette problématique, ben, ils ont une part de responsabilité.

2610

2615

On pourrait citer un cas dans le secteur de Mistassini où, je veux dire, nous depuis clairement on le voit depuis 2010, il y a eu un signal très clair au niveau des Cris que c'était non par rapport au projet et malgré tout, l'entreprise a poursuivi, a continué à faire des dépenses ou de poursuivre son projet. Elle a, dans un contexte où c'était un risque financier pour ton entreprise de continuer, tu as une responsabilité face à tes actionnaires de ce risque potentiel, tu dois les informer. Tu peux dire : bon, est-ce qu'on continue ou non face à ce risque-là. Et là, ça n'a pas été fait.

2620

Si, par exemple, l'entreprise avait été, de ce qu'on comprend, enregistrée à la bourse de New-York aux États-Unis, là il y a des obligations au niveau des autorités du marché qui dit que tout risque financier, incluant les risques sociaux, doivent être déclarés aux actionnaires et considérés de la part du conseil d'administration.

2625

Donc, c'est une question complexe. Il y a moyen, à notre avis, de mettre des cadres, aménagement du territoire, exploration graduelle avec des obligations différentes selon les différents niveaux, mais il faut intégrer à un moment donné le principe qu'il y a une possibilité de dire non et, à ce moment-là, c'est clair d'avance pour l'entreprise qui peut évaluer ce risque-là et il y a peut-être à trancher à savoir, à ce moment-là, y a-t-il des compensations possibles ou est-ce que, bref, c'est complexe.

2630

2635

Au niveau de l'uranium, j'aimerais spécifier au niveau de l'exploration, une des préoccupations qui a été soulevée à plusieurs endroits. C'est, par exemple *Uracan*, qui ont fait – je ne sais pas – 200 ou 300 trous de forage dans un rayon ou un diamètre assez circonscrit. Quel est l'effet de ces multi forages sur l'émanation potentielle d'éléments, de radon en particulier et ses sous-produits radioactifs? Ça, ça revenait souvent comme préoccupation. Au niveau des eaux souterraines également, lorsqu'on fait des mailles de 200, 300 trous de forage, quel est l'impact sur les nappes phréatiques? Comment ça peut affecter le changement de flux des différentes nappes phréatiques et contamination possible des eaux environnantes?

2640

**LE PRÉSIDENT :**

2645 Quand vous avez mentionné tantôt qu'il pouvait y avoir des problèmes non seulement en territoire méridional du Québec, mais aussi en territoire nordique dans l'aménagement du territoire, le droit de dire non, etc., j'aimerais comprendre une chose.

2650 Dans le territoire Inuit, vous savez que le Québec a permis de créer de véritable statut littéralement de municipalité. Et ça se fait sur le territoire de catégorie 1 qui est concédé en propriété propre à la bande ou à la nation Autochtone, à la communauté Autochtone locale. Or, on nous a montré des cartes où on voit des *claim* tout le tour de ces territoires mais aucun à l'intérieur, parce que, nous ont-il dit, il est interdit à Québec de donner un *claim* sur le territoire de catégorie 1.

2655 Donc, est-ce que – moi j'en déduis et ça ne semble pas correspondre à ce que vous me dites – que eux ont un droit de veto sur le territoire municipal, il n'y a rien, ils ont même pas le droit d'émettre un *claim*, alors que dans le sud du Québec évidemment c'est très différent. Vous étiez au courant de cette situation? C'est parce que vous m'avez donné l'impression tantôt que vous disiez que le problème était difficile à résoudre pour les Autochtones, mais là, moi je comprenais qu'il était réglé parce que il n'y en a pas de *claim* sur leur territoire de catégorie 1. Et des fois, c'est assez grand.

2660

**M. UGO LAPOINTE :**

C'est une porte importante que vous ouvrez.

2665

**LE PRÉSIDENT :**

Je vois pas ça comme une porte, là, j'essaie de pouvoir avoir une information...

2670

**M. UGO LAPOINTE :**

Ben, c'est-à-dire que, regardez, il y a onze nations autochtones au Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

2675

Oui.

**M. UGO LAPOINTE :**

2680

La Convention de la Baie-James touche trois nations; les huit autres n'ont rien de cela. Premier point.

**LE PRÉSIDENT :**

Ah bon. C'était mon autre question. Savez-vous si dans les...

2685

**M. UGO LAPOINTE :**

Faudrait vérifier au niveau de la réserve, au niveau du territoire de la réserve, peut-être qu'il y a des mesures à ce niveau-là.

2690

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, vous n'êtes pas au courant?

2695

**M. UGO LAPOINTE :**

Non. Ça il faudrait le vérifier.

**LE PRÉSIDENT :**

2700

J'essaie de comprendre en termes d'information très très...

**M. UGO LAPOINTE :**

2705

Par contre, en termes d'information, faut comprendre deux choses. Le territoire de la Convention de la Baie-James, qui est immense si on prend le territoire des Cris, Naskapis et Inuits, trois catégories ,1, 2, 3, vous l'avez dit : 1 : consentement; 2 : obligation d'accommodement, consultation, accommodement .

2710

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. UGO LAPOINTE :**

2715

Et 3 : *open*.

**LE PRÉSIDENT :**

2720

Oui.

**M. UGO LAPOINTE :**

2725 C'est comme ça que c'est interprété, disons, par les législateurs. Par contre, je reviens à la problématique de la Loi sur... le problème constitutionnel de la Loi sur les mines, même dans ces territoires de catégorie 3 où les Autochtones ont quand-même des droits de chasse, de pêche et autres droits environnementaux.

2730 J'aimerais souligner pour vous, parce que je ne l'ai pas dit, mais j'ai déjà travaillé pour une communauté Crie sur une période de trois ans en collaboration avec la communauté Crie de Wemindji notamment, donc c'est une réalité que je connais assez bien – La Paix des braves, qui a été négociée en 2001, conclue en 2002, s'est conclue avant le *boom* minier qu'on voit au Québec, qui est phénoménal depuis 2004-2005, et quand on regarde l'historique des enjeux au niveau du territoire des ressources naturelles en territoire Cri, Inuit, en particulier Cri, territoire Cri – il y a eu beaucoup de conflits ou de problèmes avec tout le régime forestier pendant des années sur le territoire Cri, en partie à cause de tous ces problèmes qui étaient rendus avec beaucoup de procédures en cour face à ces problèmes-là. C'est en partie à cause de ces problèmes-là qu'il y a eu La Paix des braves, que tout le monde s'est dit: bon, ben là ça suffit les conflits, on s'assoie et on règle ça. Dans La Paix des braves, il y a tout un chapitre sur la gestion, est-ce qu'on se sert du régime forestier. Mais quand on regarde sur le côté des mines, il fait deux pages le chapitre sur les mines.

2745 Et donc notre interprétation c'est que l'enjeu de l'exploration et l'exploitation minière et l'encadrement de ça, au niveau de la Convention de la Baie-James, c'est un enjeu qui n'est pas réglé encore, et qui aurait été traité différemment si le *boom* minier avait eu lieu 10 ans avant, parce que là c'est une réalité que les communautés qu'elles font face, et comme je vous ai dit tout à l'heure, il y a eu plusieurs représentants des instances cries au niveau de la nécessité de mieux encadrer l'exploration, notamment l'acquisition de *claim* et tout ce qui est travaux d'exploration. Parce que ce sont des dizaines et des centaines de projets d'exploration pour une seule mine.

2750

**LE PRÉSIDENT :**

2755 Vous avez dit aussi que vous doutez de l'avenir de la filière nucléaire, ceux qui utilisent l'uranium, et vous avez dit que c'est un déclin qui est en cours de ce côté-là, vous avez dit 10% l'an dernier contre 17% il y a 20 ans de la production électrique mondiale. Mais, est-ce qu'on ne pourrait pas tout simplement être dans un cycle?

**M. UGO LAPOINTE :**

2760 En tout cas, le cycle a une tendance forte, il est sur 20 ans. Je ne sais pas quoi dire ou répondre par rapport à ça.



2765 Un des points, c'est pour ça qu'une de nos recommandations qu'on vous faisait au départ, ça disait : pouvez-vous commander une étude économique indépendante sur les tendances court-moyen terme mondial du marché de l'uranium, avec les principaux facteurs de risque sur ce marché-là.

2770 Nous, quand on regarde les données qu'on connaît, les études qu'on consulte, c'est une industrie qui semble en déclin, qui fait face à beaucoup de difficulté de sécurité, etc. Fukushima c'était grave, qu'est-ce qui arriverait s'il y avait un autre accident nucléaire sur ce marché-là dans les prochaines années?

2775 Quand on regarde la courbe des coûts de production du nucléaire, elle est en augmentation constante au cours des dernières décennies. Comme je vous ai dit, on parle de pas loin d'une fourchette – dans le cas de Gentilly, lorsqu'on faisait les analyses de l'ensemble du cycle de vie, Gentilly c'était entre 0,15 \$, disons entre 0,12 \$ - 0,15\$ le kilowatt/heure et jusqu'à 0,30 \$ si on incluait toutes les dépenses de gestion de déchets nucléaires du kilowatt/heure, ce qui est très élevé.

2780 D'ailleurs, dans les dernières années, si vous regardez par exemple Moody's qui donne des cotes de crédit à beaucoup de monde et au gouvernement, vous regarderez les cotes qu'il donne aux entreprises qui sont dans le nucléaire, ce n'est pas bon, c'est négatif.

2785 À l'inverse, on a la tendance inverse au niveau des énergies renouvelables. Les coûts des énergies renouvelables baissent d'année en année, dans les dix, quinze dernières années, les coûts de l'énergie éolienne, les coûts du solaire, baissent. Et là, on est à la croisée des chemins, je pense que les dernières données qu'on avait consultées en 2012 ou 2013, le nucléaire et l'éolienne, peut-être même le solaire, étaient pas loin de la croisée des chemins.

2790 Donc, quel est l'avenir de cette industrie-là à une échelle massive? C'est sûr que ce n'est pas demain matin qu'on se débarrasse du nucléaire sur la planète, mais quelles sont les grandes tendances? Nous on croit qu'on doit s'en éloigner, on croit que le Québec veut faire le choix de société, ou en tout cas jusqu'à maintenant de s'en éloigner et plutôt de montrer l'exemple avec d'autres alternatives.

2795

**LE PRÉSIDENT :**

2800 Mais, en fait, le Québec n'en a pas besoin. Il a fait le choix, il n'a plus son nucléaire, c'est vraiment pour des fins d'exportation.

**M. UGO LAPOINTE :**

2805 Absolument. C'est ça que nous on dit : n'allons pas non plus dans un marché qui est en  
déclin, risquer, si on pouvait continuer... quand on parle d'un marché en déclin, là après ça c'est  
2810 quelle est la place du Québec là-dedans, quelle est sa fragilité dans ce marché mondial avec le  
peu de ressources ou la peu de qualité de ses ressources, à date c'est faible et très faible teneur  
qui est identifié au Québec. Donc, considérant cela, est-ce que le jeu en vaut la chandelle? Quels  
sont les risques après cela si jamais il y a des, et ça arrive souvent dans le milieu minier, hein, une  
mine ouvre, ça ferme, et si les projets du Québec sont d'autant plus fragilisés, beaucoup plus  
fragiles que ceux partout ailleurs dans d'autres juridictions— ben là, on n'est pas plus gagnants.

2815 C'est dans ce sens qu'on vous dit et qu'on vous suggère de faire cette analyse, si possible,  
indépendante des grandes tendances, des facteurs de risque et de la place du Québec là-dedans  
et les facteurs de risques particuliers pour le Québec. Strictement d'un point de vue financier et  
économique. Mais qui, soit dit en passant, a aussi des incidences sur le risque environnemental et  
social, si tu n'as pas des projets solides, ça a aussi des incidences sur le social et  
l'environnemental.

**LE PRÉSIDENT :**

2820 J'ai deux petites questions. En Saskatchewan, vous avez dit que c'est inconcevable qu'il n'y  
ait pas de problème et il faut regarder cela d'une façon critique. Jusqu'à présent, je vous donne un  
exemple, je lisais dernièrement les documents de gestion, comment gérer des mines d'uranium, des  
choses comme ça. Dans les documents de l'Agence internationale de l'énergie, il donnait comme  
2825 un modèle international au reste de la planète la Saskatchewan et le Canada.

2830 Alors, quand vous dites: « on a des doutes sur la CCSN, faut regarder la Saskatchewan d'un  
œil critique », vous ne trouvez pas qu'il y a quand-même une côte à remonter à côté d'un corps  
comme l'Agence internationale de l'énergie nucléaire?

**M. UGO LAPOINTE :**

2835 Me prononcer sur l'Agence internationale de l'énergie nucléaire, bon, là c'est, en quelque  
part, il y a un club du nucléaire qui est national-international, il y a un schème qui dit, bon, eux  
autres sont là-dedans et ils veulent développer ça.

Comme je vous ai dit d'entrée de jeu, c'est ça qui est toujours rapporté : la Saskatchewan  
c'est fantastique, c'est un paradis, les mines d'uranium, il n'y a aucun problème. On ne croit pas à  
ça. Ça ne se peut pas. Je vous donner un parallèle. Au Québec au niveau du développement

2840 minier, il y a plein de problèmes. O.K. il y en a plein. Est-ce qu'on entend parler de tous ces problèmes? Non.

2845 Quelques exemples très concrets. Depuis 2008, au Québec, il y a eu au moins une douzaine de déversements miniers d'importance qui totalisent 300 millions de litres de résidus miniers ou autres résidus du site déversés dans des cours d'eau environnants, des lacs et des rivières.

**LE PRÉSIDENT :**

2850 Êtes-vous capable de nous documenter?

**M. UGO LAPOINTE :**

2855 Absolument, c'est sur, l'information primaire est sur le registre des urgences environnementales du ministère de l'Environnement

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

2860 **M. UGO LAPOINTE :**

On pourra peut-être vous envoyer ce qu'on a.

**LE PRÉSIDENT :**

2865 Oui.

**M. UGO LAPOINTE :**

2870 Et pourtant, on en entend pas parler, je vous en donne quelques exemples. Il y a eu des incidents à répétition, on en a entendu un petit peu parler mais à peine, *Cliff Resources*, sur le secteur de la Côte-Nord en 2011-2012, dont un déversement de 50 millions de litres qui a affecté 14 lacs en aval – 14 lacs en aval, c'est des kilomètres. L'autre qu'on en a entendu un peu dans cette commission, c'est le cas de Chapais. Dans ce cas-ci, c'était un site abandonné qui était de la responsabilité du ministère, mais là ça a fait un dégât au niveau de la route, et les Cris, les instances crient des études pour savoir jusqu'où c'est rendu potentiellement la contamination ou les matières en suspension et les dernières présentations que j'ai vues de leur part, c'était des dizaines et des dizaines de kilomètres, selon eux.

2875

2880 Je pourrais nommer d'autres exemples, mais on en entend pas parler, mais ils existent ces problèmes-là. Et combien ça a coûté à l'état québécois pour envoyer toutes les équipes d'urgence environnementale? Combien cela a coûté pour faire les réparations, nettoyer? c'est quoi le coût de tout ça? Aucune donnée.

2885 C'est pour ça que je vous dis quand vous allez en Saskatchewan, il faut avoir vraiment ce regard aiguisé et inquisiteur, je ne sais pas si je peux le dire comme ça, mais vraiment chercher : Y a-t-il eu des problèmes? Quels ont été les cas? Comment cela a été réglé? Combien cela a coûté? C'est quoi le – par exemple les échos qu'on a c'est qu'il y aurait des sites, plusieurs sites abandonnés : Qu'est-ce qui se passe avec ça? C'est quoi la facture? Au niveau des garanties financières, est-ce que c'est solide?

2890 Un autre cas récent, je vous dis ça rapidement, en rafale, un autre cas récent qui fait des manchettes en Saskatchewan, c'est Cameco qui ne paie pas ses redevances ou ses impôts à l'Agence du revenu, il y a un conflit juridique à cause qu'ils ont... l'Agence canadienne du revenu dit ou affirme que Cameco a une filiale, disons illégale ou, je ne connais pas exactement les termes, vous irez voir, mais dans un autre pays qui permet à Cameco d'éviter de payer les impôts ou les redevances qui devraient être payées, et le total s'accumule à plus d'un milliard, un milliard et demi en déficit selon l'Agence canadienne du revenu. Il y a un gros gros gros conflit actuellement juste au point de vue économique là-dessus en Saskatchewan. Est-ce qu'on en entend parler ici? Non. Est-ce que le problème est là? Oui.

2895 Donc, c'est dans ce sens que je vous dis, il faut voir les différents intervenants qui peuvent fournir ce type d'information-là pour qu'on ait un portrait plus juste de c'est quoi les bénéfices potentiels, mais c'est quoi aussi les risques, les impacts et les problèmes qui sont vécus.

2905 **LE PRÉSIDENT :**

2910 Mais, parlant de risque et de la manière de peut-être en circonscrire un certain nombre, vous avez évoqué le *Super Fund* en disant qu'il y a des faiblesses. Lesquelles?

**M. UGO LAPOINTE :**

2915 Encore une fois, ce qu'on comprend, et c'est une compréhension assez sommaire du *Super Fund*, c'est que l'idée originale était très louable et elle est née d'une mobilisation sociopolitique assez importante face aux problèmes des nombreux sites contaminés aux États-Unis et à l'absence de fonds pour régler ou gérer ces sites-là, et, ce qu'on comprend du principe original c'était que lorsqu'il y avait différentes catégories d'intervention, lorsque c'est un site urgent, ou moins urgent, ou plus ou moins urgent d'intervention, là le *Super Fund* pouvait intervenir *pouf*, tout

2920 de suite sur l'urgence, puis ensuite réclamait un remboursement des tierces parties concernées directement.

2925 Mais là on voit venir le problème : quand c'est le temps de se faire rembourser, là il y aurait eu des problèmes avec certaines entreprises ou certains litiges, et ce qu'on comprend, c'est que ni le congrès américain, ni l'association des pétrochimiques américaines, je ne me souviens plus exactement du site qui est à l'origine aussi du *Super Fund*, l'industrie ou le gouvernement, et semble remettre cela à l'avant-plan aujourd'hui.

2930 Donc, c'est un modèle intéressant mais il faut regarder où il y a eu des faiblesses et comment ça peut être corrigé. Soit dit en passant, ce pourrait être un modèle intéressant pour d'autres mines, pas juste le cas qui nous préoccupe, les mines d'uranium.

**LE PRÉSIDENT :**

2935 Je n'ai pas d'autres questions. Michèle, en avez-vous d'autres présentement?

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Une dernière.

2940 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

2945 En fait, quand on regarde le portrait actuel, exploration, exploitation, au Québec – l'uranium en particulier mais on pourrait l'étendre à d'autres – est-ce qu'on est un pays d'exploitation ou un pays d'exploration? Dans votre lecture, vous êtes géologue ou en tout cas vous avez travaillé dans le milieu : Est-ce que c'est une situation particulière au Québec qui fait qu'on a tant d'exploration?

2950 **M. UGO LAPOINTE :**

Là il faut que je vous corrige parce que je me fais *watcher* (rires).

2955 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Moi aussi (rires).

**M. UGO LAPOINTE :**

2960

Géologue et ingénieur-géologue, c'est deux termes enregistrés légalement; il faut payer sa cotisation à chacune des deux ordres. Ce que je ne fais pas présentement. Donc, ce sont des termes qu'il faut éviter de m'accoler. Par contre, on peut dire que j'ai une formation en génie géologique puis une expérience de travail dans le secteur minier.

2965

Cela dit, votre question est pertinente. Je veux dire que le Québec est une des principales provinces minières, de juridiction minière au Canada. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique, ce sont les trois plus grands producteurs. Mais je ne suis pas sûr de trop saisir votre question. C'est à la fois une juridiction productrice mais également l'exploration, mais, pour faire de la production, c'est sûr que ça prend de l'exploration. Il faut que tu trouves des mines pour faire de la production.

2970

**LE PRÉSIDENT :**

2975

Mais y a-t-il un contexte particulièrement favorable, mettons, je ne sais pas, au plan fiscal qui fait qu'il y en ait autant ou si c'est uniquement les ressources qui attirent à ce point, comme des aimants, les promoteurs, ou si c'est les deux? Enfin, dans quelle mesure...

**M. UGO LAPOINTE :**

2980

Oui, mais de notre point de vue...

**LE PRÉSIDENT :**

2985

Qu'est-ce qui favorise autant? C'est ça que je veux comprendre.

**M. UGO LAPOINTE :**

2990

De notre point de vue, il y a quelques facteurs déterminants, vous les avez dit, les deux principaux c'est le potentiel géologique, d'abord il faut qu'il y ait un potentiel géologique

**LE PRÉSIDENT :**

2995

Réel.

**M. UGO LAPOINTE :**

Exactement. Puis ensuite, ce qu'on pourrait appeler le climat sociopolitique.

**LE PRÉSIDENT :**

3000

Expliquez.

**M. UGO LAPOINTE :**

3005

... de la juridiction, et ça inclut tout ce qui est politique fiscale de soutien à l'industrie, et ça, effectivement le Québec est très généreux au niveau du soutien à l'exploration minière avec des actions accréditives, bon, là maintenant ils ont baissé un peu avec le dernier budget, elles étaient à 150% avant le dernier budget et là elles sont à 120% les plus élevées au Québec, mais quand-même au-dessus du 100% de...

3010

**LE PRÉSIDENT :**

Au fond, ce que vous dites, c'est qu'on finance une partie de la facture?

3015

**M. UGO LAPOINTE :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

3020

Vous dites que les contribuables paient une partie de la facture?

**M. UGO LAPOINTE :**

3025

Non, non. Ce n'est pas tout à fait comme ça. C'est-à-dire que là, il faudrait faire...

**LE PRÉSIDENT :**

Via les exemptions fiscales que ça représente.

3030

**M. UGO LAPOINTE :**

3035

Exact. Il faudrait faire, ça, ce serait un exercice intéressant qui n'a jamais été fait au Québec, c'est, chaque année, il y a à peu près, dans les dernières années, bon, entre 400 et 800 millions, les dernières années, ça tourne autour de cela, millions d'investissement en exploration, là je ne parle pas de développement de nouvelles mines, vraiment l'exploration, entre 400 et 800 millions par année. Sur ce 400 ou 800 millions, quel a été l'effort fiscal du Québec pour soutenir ce 400 ou 800 millions? Ça, ça n'a jamais été documenté.

3040 Mais les chiffres sont, si on inclut les différents crédits offerts qui sont très généreux au Québec, ils sont réputés pour être généreux, grosso modo on pense qu'on est dans une fourchette de 30, 40 ou 45% de l'effort fiscal qui est fait par le gouvernement. Il faudrait le vérifier, ça n'a jamais été fait avec précision à cette échelle-là.

3045 Ensuite, au niveau de mise en valeur et développement, on parle ces dernières années de 2, 3 milliards, 3 milliards et demi, si on inclut l'exploration et le développement en investissement au Québec. Ce qui est énorme. Dans les dix dernières années, l'activité minière a pratiquement triplée au Québec. C'est important de comprendre cette dynamique-là. On est vraiment...

3050 Le Québec minier d'aujourd'hui, et probablement du futur, n'est plus celui qu'il était, même durant les années 90, à la fin des années 90.

3055 Et au niveau de la production minérale, on est rendu pas loin de 8, 9 milliards de valeur de production minérale annuelle, ce qui est à peu près le double, pas loin du triple de ce que c'était il y a 10 ans. Et les trois grandes productions du Québec sont le fer, le nickel et l'or. Le reste, c'est encore très marginal.

**LE PRÉSIDENT :**

3060 Donc, 30 à 40%, entre 400 et 800 millions pour faire une activité d'investissement de 2 à 3 milliards et une production de 8 à 9 milliards. En gros, les paramètres?

**M. UGO LAPOINTE :**

3065 Oui. Là on a eu, puis on a eu un débat au Québec sur la question des redevances minières ces dernières années. L'apport fiscal de la production minérale, pour nous c'est encore problématique. On attire votre attention là-dessus. Parce que, malgré les avis du vérificateur général du Québec en 2009 sur l'inadéquation fort probable du taux de redevance du Québec par rapport à tout l'effort fiscal qui est donné, malgré tout le débat que cela a suscité dans les médias, les réformes successives. Oui, il y a eu des petites avancées au niveau de l'effort des redevances, mais on reste encore loin de ce que cela devrait être, à notre avis. Et, dans le dernier budget du Québec, on prévoit que dans les quatre ou cinq prochaines années, le Québec va aller chercher l'équivalent de 1% à 1,5% de la valeur brute produite.

3075 **LE PRÉSIDENT :**

Du 8 à 9 milliards?



**M. UGO LAPOINTE :**

3080

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

3085

Oui.

**M. UGO LAPOINTE :**

3090

En redevances. Et ça, c'est exactement ce que le vérificateur dénonçait en 2009, le niveau qu'il dénonçait, le 1,5% lorsqu'il a regardé entre 2002 et 2008, c'est ce qu'il relevait comme faible taux en contrepartie d'un effort fiscal qui était supérieur en fait à ce que les redevances rapportaient.

3095

Puis, la moyenne canadienne actuellement en termes de valeur brute produite, selon les études commandées notamment par l'Association minière du Canada et le *Policy Entrants Research Group*, c'est autour de 4%, 4,5%, 5% de la valeur brute. Ça c'est les dernières données connues.

3100

Et ça, ça veut dire qu'on extrait, pour nous c'est problématique parce qu'on extrait des ressources non-renouvelables puis finalement, on n'en garde même pas une partie pour, soit financer des fonds régionaux ou même un fonds national, un fonds souverain. On avait fait le calcul une fois que si on faisait un effort d'à peu près mettre de côté 5% par année de la production de la valeur brute pendant 25 ans à un taux d'intérêt de 5%, 5-6%, on aurait un fonds de 25 milliards juste avec les mines dans 25 ans, pour faire ensuite soutenir les régions à la diversification économique ou d'autres développements économiques, une fois que les mines ferment. Parce que les mines ferment.

3105

**LE PRÉSIDENT :**

3110

Dans ce secteur-là, c'est connu sur les valeurs aurifères, il y a souvent beaucoup de spéculation. Est-ce qu'il y a, à votre avis, des projets lancés pour des fins de spéculation seulement, qui ramassent des bénéfices...

**M. UGO LAPOINTE :**

3115

Ah oui, absolument. Mais là, est-ce que je peux vous en nommer des cas concrets? Là, non, je ne peux pas vous en nommer, mais c'est sûr que...

**LE PRÉSIDENT :**

3120

Est-ce marginal dans l'ensemble, comment vous voyez ça?

**M. UGO LAPOINTE :**

3125

Je ne sais pas. Honnêtement, j'aurais de la difficulté à vous donner un portrait exact

**LE PRÉSIDENT :**

3130

C'est difficile à évaluer aussi

**M. UGO LAPOINTE :**

La proportion de ceux qui sont très spéculatif, et là tu as une échelle, tu sais... (rires)

3135

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. UGO LAPOINTE :**

3140

Tu peux avoir une entreprise qui va avoir un projet assez solide, puis il va y avoir toutes sortes d'autres petits satellites qui sont plus pour du spéculatif.

**LE PRÉSIDENT :**

3145

Il n'y a pas d'étude dans le secteur privé, enfin comme Moody's qui ont évalué ces choses-là? Vous n'en connaissez pas?

**M. UGO LAPOINTE :**

3150

Faudrait demander, on pourrait peut-être vérifier, mais on n'en connaît pas. Mais...

**LE PRÉSIDENT :**

3155

O.K. Ça termine mes questions. Michèle? Et les vôtres? Alors, il nous reste à vous remercier. On vous a retenu longtemps mais on a appris des choses et donc, on en profite pendant ce temps-là.

**M. UGO LAPOINTE :**

3160

Merci à vous.

3165

---

**MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

3170

D'accord. Alors merci aussi.

Alors, on reprend à 7 heures ce soir, est-ce que je me trompe, cette fois-là? Non? Merci Mesdames. O.K . Alors donc, à ce soir.

3175

3180

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 17 juin 2014 À 19h**

---

3185

Je soussignée, LOUISE PHILIBERT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des paroles recueillies au meilleur de l'enregistrement numérique, le tout selon la loi.

3190

ET J'AI SIGNÉ :

---

Louise Philibert, s.o.